



DÉPARTEMENT DU LOT

GUIDE DE LA PÊCHE

2018



Patrick Ruffié
Président de la
Fédération du Lot pour
la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique



L'ÉQUIPE

Directeur : **Patrice Jaubert**

Service administratif :

Elisabeth Biffi - secrétaire

Nadine Chaubet - secrétaire comptable

Ingénierie/ expertises : **Laurent Fridrick** - chargé d'études

Service animations pédagogiques :

Romain Prouillac - chargé de développement

Pisciculture - Garderie Fédérale :

Sébastien Dalos - agent de développement et animateur
pêche BPJEPS

Michaël Lavergne - agent de développement

LA RÉALISATION

Rédaction : **Fédération du Lot pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

Graphisme : **Jérôme Soleil**

Impression : **Grapho 12 + Boissor Imprimerie**

Le monde de la pêche est en perpétuelle évolution, notamment depuis une quinzaine d'années où l'on constate une spécialisation grandissante des pratiquants. Si l'exercice de la pêche répond le plus souvent à un besoin d'immersion dans la nature, à la recherche d'une activité conciliant plaisir et détente, on constate que la pêche récréative est aujourd'hui une véritable affaire de spécialistes.

Le rôle des AAPPMA et de la Fédération du Lot est de porter une attention particulière à ces évolutions afin d'être en phase avec les pêcheurs du XXI^{ème} siècle et d'anticiper leurs demandes.

Cela est une des motivations essentielles de notre Fédération, et plus que jamais nous sommes et seront à l'écoute de tous les pratiquants, grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : site internet et vente des cartes de pêche en ligne sur www.pechelot.com, page Facebook, sites et blogs des AAPPMA, etc. Mais notre rôle tient aussi à la qualité de l'accueil et de l'écoute que nous accordons aux pêcheurs, la Maison de la pêche et de la rivière assure un accueil 5 jours sur 7 toute l'année, ce qui n'empêche pas la Fédération de sillonner le département pour aller à la rencontre des pêcheurs et initier de nouveaux pratiquants (plus de 130 interventions d'animations en 2017).

Les nombreuses compétitions organisées par les AAPPMA (trophée silure, enduros carpes, compétitions float-tube) et l'accueil de l'ultime épreuve des Master Media Carpes sur la rivière Lot à Cahors ont fortement contribué à valoriser l'image de notre département, notamment au travers de reportages télévisés ou d'articles dans la presse spécialisée.

Et les résultats sont là puisque pour la deuxième année consécutive, le nombre de nos adhérents est en augmentation significative, avec une hausse de plus de 11 % du nombre de cartes de pêche interfédérales distribuées en 2017, de + 7 % de pêcheurs de moins de 18 ans et de + 6 % d'adhérentes, nous leur devons bien cette reconnaissance sur la couverture du guide de la pêche 2018.

Mais ce succès ne doit pas être synonyme de satisfaction, et nous devons aller plus loin encore ; c'est la raison pour laquelle la Fédération s'est lancée dans la réalisation d'un stand « Destination Lot et Dordogne » pour le prochain Carrefour National Pêche et Loisirs de Clermont-Ferrand, vous y serez toutes et tous les bienvenus les 12,13 et 14 janvier 2018.

Enfin, vous le savez, nos actions en faveur de la restauration de la fonctionnalité écologique de nos cours sont la clé de voute de nos missions, l'année écoulée fut l'occasion de réaliser un suivi des annexes fluviales restaurées en frayères à brochets, avec des résultats encourageants puisque sur 14 sites ayant fait l'objet de travaux par la Fédération, 6 ont démontré leur fonctionnalité pour le recrutement de brochets et 12 sites abritent des espèces piscicoles d'intérêt communautaire. En feuilletant le guide, vous trouverez également la synthèse de nos recherches sur les caractéristiques morphogénétiques des truites fario de notre département.

Je vous souhaite une excellente année halieutique 2018.



Ce guide est destiné à vous informer sur la pêche dans le département du Lot. Il fait office de référence pour l'année 2018, mais étant rédigé en fin d'année 2017, il est possible que la réglementation ait évolué. Cependant, en aucun cas, la responsabilité de la Fédération de pêche ne pourrait être engagée.

LA RÉGLEMENTATION PÊCHE DANS LE LOT

2	TARIFS CARTE DE PÊCHE
3 À 5	LES DÉPOSITAIRES
6/7	LA RÉGLEMENTATION EN 1 ^{ÈRE} CATÉGORIE
8/9	LA RÉGLEMENTATION EN 2 ^{ÈME} CATÉGORIE
11	LA PÊCHE SUR LES OUVRAGES
12/13	LES POISSONS

LES PARCOURS SPÉCIFIQUES

15	LES PARCOURS NO KILL
16/17	LES PARCOURS CARPE DE NUIT
18 À 20	LES PARCOURS LABELLISÉS
22 À 24	LES PARCOURS PÊCHE AU COUP
27	HANDIPÊCHE
28/29	LES CALES DE MISE À L'EAU

LES SPOTS DE PÊCHE

30/31	LA CARTE HALIEUTIQUE DU LOT
32/33	LES COURS D'EAU DE 1 ^{ÈRE} CATÉGORIE
34 À 36	LES COURS D'EAU DE 2 ^{ÈME} CATÉGORIE
38/39	LES PLANS D'EAU

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

40/41	LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION
42/43	LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION
44/45	PÔLE DÉPARTEMENTAL DES INITIATIONS PÊCHE NATURE
46	LES ATELIERS PÊCHE NATURE
47	FOCUS... LES NOUVEAUTÉS 2018

LE TOURISME PÊCHE

48	LES GUIDES DE PÊCHE
50 À 53	LES HÉBERGEMENTS PÊCHE
50	LES CONTACTS UTILES

TARIFS CARTE DE PÊCHE

Le prix de la carte est constitué : d'une redevance pour l'Agence de l'eau, de la C.P.M.A destinée à la Fédération Nationale et de la cotisation statutaire pour la Fédération départementale et votre AAPPMA.

**CARTE
INTERFÉDÉRALE
PERSONNE
MAJEURE**
96 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" avec réciprocité dans 91 départements.



*Comment se procurer
sa carte de pêche ?*

/ vente en ligne :
www.pechelot.com

/ dépositaires :
voir pages 3 à 5

/ auprès de la Fédération
Départementale.

**CARTE
PERSONNE
MAJEURE**
74 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

- > Pêche à 4 Lignes en 2^{ème} Catégorie.
- > Pêche à 1 Ligne en 1^{ère} Catégorie.
- > Pêche des écrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane.
- > Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, buldo, vif, etc...
- > Pêche de la grenouille.
- > Pêche de la carpe de nuit.

**TIMBRE
HALIEUTIQUE**
30 €

ANNUEL • RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

Peut-être distribué uniquement avec la carte "personne majeure". Tarif en vente séparée.

**CARTE
PERSONNE
MINEURE**
20 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

De 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2018.
Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE"
Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

**CARTE
DÉCOUVERTE**
6 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Pour les moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2018.
Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" mais une seule canne autorisée.
Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

**CARTE
DÉCOUVERTE
FEMME**
33 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" mais une seule canne autorisée.
Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

**CARTE
HEBDOMADAIRE**
32 €

Valable 7 jours consécutifs,
en vente toute l'année.
Mêmes droits que la carte
"PERSONNE MAJEURE".
Réciprocité gratuite Club
Halieutique, Entente
Halieutique Grand Ouest et
Union régionale Nord Est.

**CARTE
JOURNALIÈRE**
10 €

Valable une journée, uniquement
dans le département en vente
toute l'année. Mêmes droits que
la carte "PERSONNE MAJEURE".

LES DÉPOSITAIRES

AAPPMA	Président	Dépositaires Cartes de Pêche en gras les dépositaires de cartes également marchands d'articles de Pêche			
ALBAS	M. COURTIN Dominique 06 15 11 57 30	Le Limau	Place de la Dîme	46140 ALBAS	05 65 35 32 69
		Office de Tourisme Intercommunal Lot Vignoble/bureau de LUZECH	90 place du Canal	46140 LUZECH	05 65 20 17 27
ASSIER	M. VIDAL Jacques 06 81 56 94 72	Epicerie de La Source	Route de Lacapelle	46320 ASSIER	05 65 14 04 51
BAGNAC	M.GINES RUEDA Serge 05 65 34 03 63	GAMM VERT	Zone Artisanale	46270 BAGNAC SUR CELE	05 65 34 90 44
		Fermes de Figeac Dépôt de Felzins	Le bourg	46270 Felzins	05 65 50 10 06
BRETENOUX	M.GUIGNARD Claude 05 65 10 81 07	Denis NOUZIERES Vente articles Pêche chasse coutellerie	13 Av de la Liberation	46130 BRETENOUX	05 65 38 46 28
		Chez Albine Bar Tabac		46130 BIARS SUR CERE	05 65 38 43 95
		M. BOUBY	Place de lamairie	46130 CORNAC	05 65 38 61 95
		Office de Tourisme Vallée de la Dordogne bureau de Bretenoux	Avenue de la Libération	46130 BRETENOUX	05 65 33 22 00
		La Table de la Tour	Le bourg	46190 TEYSSIEU	05 65 33 82 02
		la Fringue Halle Lotoise	Le bourg	46130 GAGNAC SUR CERE	05 65 11 94 33
		Camping du Lac		46130 LAVAL DE CERE	05 65 33 86 50
		La Caminade	le bourg de Comiac	46190 SOUSCEYRAC en QUERCY	05 65 11 47 76
		Dordogne et vacances ID		46130 BRETENOUX	05 65 10 89 04
CABRETS	M. MONCELON Alain 05 65 31 23 84	Office de tourisme Cahors- St Cirq Lapopie-Pech Merle	Place du Sombrol	46330 SAINT CIRQ LAPOPIE	05 65 31 31 31
CAHORS	M. MENTION André 05 65 35 07 34	QUERCY PÊCHE	Rond point de regourd	46000 CAHORS	05 65 30 09 56
		PÊCHE CHASSE 46	Route de TOULOUSE	46090 CAHORS LE MONTAT	05 65 53 96 62
		Gamm Vert Cahors	Plaine du Pal	46000 CAHORS	05 65 20 46 80
		BABOU MARINE	Port Saint Mary	46000 CAHORS	05 65 30 08 99
		Office de tourisme du Pays de Lalbenque	Place de la Bascule	46230 LALBENQUE	05 65 31 50 08
		Gamm Vert Castelnaud Montratier	Z.A les Peyrettes	46170 CASTELNAU MONTRATIER	05 65 21 80 95
		Office de Tourisme du Grand Cahors St Cirq Lapopie www.tourisme-cahors.com	Place François Mitterand	46000 CAHORS	05 65 53 20 65
		Espace Culturel Leclerc	60 Avenue Pierre Sémard	46000 CAHORS	05 65 20 34 44
CAJARC	M. PRADINES Emmanuel 05 65 40 77 20	Maison de la presse	63 bd du tour de Ville	46160 CAJARC	05 65 40 66 92
		Quincaillerie Pêche Limogne	17 rue de Cénevière	46260 LIMOGNE	05 65 31 50 11
		GAMM VERT	209 Avenue Germain Canet	46160 CAJARC	05 65 40 66 42
		Office de Tourisme du Pays de Figeac/ bureau de CAJARC	La Chapelle	46160 CAJARC	05 65 40 72 89
CARENAC	M. SALAMAGNE Jean Paul 05 65 10 95 97	TEULIERE SARL	Zone Artisanale	PUYBRUN BILHAC	05 65 10 91 70
		Office de tourisme vallée de la Dordogne/ bureau de Carennac	Cours du Prieuré	46110 CARENAC	05 65 33 22 00
		Mairie de Carennac	Le bourg	46110 CARENAC	05 65 10 94 62
		Mairie de Puybrun		46130 PUYBRUN	05 65 38 53 25
CASTELFRANC	M. SAGNE Pierre 05 65 36 27 07	Agence Postale	1 rue du Cossolat	46140 CASTELFRANC	05 65 21 81 56
		Mairie Labastide du Vert	Le bourg	46150 LABASTIDE DU VERT	05 65 36 25 96
		Office de Tourisme Intercommunal Lot -Vignoble/bureau de PRAYSSAC	3 boulevard de la Paix	46220 PRAYSSAC	05 65 22 40 57

AAPPMA		Président	Dépositaires Cartes de Pêche en gras les dépositaires de cartes également marchands d'articles de Pêche			
CATUS	M. SORDI Jean Pierre 05 65 22 78 13	GAMM VERT Catus	Le bourg La vernière	46150 CATUS	05 65 21 46 72	
		LO VINOTIER	Rue de la République	46150 CATUS	05 65 20 14 54	
CAZALS	M. CÉSSAC Christian 05 65 22 81 31	Office de tourisme du pays de Cazals Salviac - Point accueil Cazals	Rue de la République	46250 CAZALS	05 65 22 88 88	
		Magasin Vival	Le bourg	46250 FRAYSSINET LE GÉLAT	05 65 22 97 12	
DURAVEL	M. LAURENCE Olivier 05 65 20 10 69	Épicerie de DURAVEL	Route de Vire	46700 DURAVEL	09 66 98 01 72	
		Office de Tourisme Intercommunal Lot - Vignoble/bureau de Duravel	Le bourg	46700 DURAVEL	05 65 24 65 50	
FIGEAC	M. GLAUDE Michel 05 65 34 30 50	QUERCY PÊCHE	4 Avenue Emile Bouyssou	46100 FIGEAC	05 65 33 49 66	
		FERMES de FIGEAC	Place Du Foirail	46100 FIGEAC	05 65 34 22 77	
		Tabac des Carmes	2 place des Carmes	46100 FIGEAC	06 65 34 39 56	
		Fermes de Figeac - dépôt de FELZINS	Le bourg	46270 FELZINS	05 65 50 10 06	
		Épicerie de Marcilhac sur Célé	Place des platanes	46160 MARCILHAC SUR CELE	05 65 40 60 86	
		Agence postale communale de MARCILHAC sur CELE	Place CHAPOU	46160 MARCILHAC SUR CELE	05 65 40 65 50	
		Camping Le Moulin Vieux	Le Moulin Vieux	46230 BRENGUES	05 65 40 00 41	
		Bar Tabac La Vallée D'Olt	Le bourg	46160 SAINT PIERRE TOIRAC	05 65 34 09 54	
		Restaurant La Bonne Table	Le port	46100 CAPDENAC PORT	05 65 34 16 10	
GOURDON	M. CZAICA Serge 05 65 41 28 95	Comptoir Agricole Gourdonnais	6 rue fontaine	46300 GOURDON	05 65 41 01 03	
		Gamm Vert Gourdon	Peyrugue	46300 GOURDON	05 65 41 01 05	
		Domaine le Quercy	Ecoute s'il pleut	46300 GOURDON	05 65 41 06 19	
		Office de Tourisme du Pays de Gourdon	20 boulevard des Martyrs	46300 GOURDON	05 65 27 52 50	
		Office de tourisme de Cazals Salviac - Bureau de Salviac	Le bourg	46340 SALVIAC	05 65 41 57 27	
		Mairie de Saint Germain Du Bel Air	Le bourg	46310 SAINT GERMAIN DU BEL AIR	05 65 31 02 12	
GRAMAT	M. COMMON Claude 06 88 79 30 56	GAMM VERT	Pont de la Gare	46500 GRAMAT	05 65 33 20 61	
		Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne - Bureau de Gramat	Place de la République	46500 GRAMAT	05 65 33 22 00	
		Office de Tourisme de la vallée de La Dordogne - bureau de Rocamadour	L'hospitalet	46500 ROCAMADOUR	09 8459 82 79	
HAUT QUERCY	M. SAINT-CHAMANT Jean-Marc 05 65 10 82 42	Denis NOUZIERES Vente article Pêche chasse coutellerie	13 Av de la Liberation	46130 BRETENOUX	05 65 38 46 28	
		Fermes de Figeac à Sousceyrac	Route de Latronquière	46190 SOUSCEYRAC	05 65 33 01 36	
		Gamm Vert Latronquière	Route de Lacapelle Marival	46120 LATRONQUIERE	05 65 40 24 84	
		Office de Tourisme Vallée de la Dordogne/ bureau de Saint Céré	13 AV François de Maynard	46400 SAINT CERE	05 65 33 22 00	
LACAPELLE MARIVAL	M. GARIMA Bernard 05 65 40 90 25	Magasin VIVAL	Place du Fort	46120 LACAPELLE MARIVAL	05 65 40 86 88	
		GAMM VERT	Zone de Ribaudengue	46120 LACAPELLE MARIVAL	05 65 40 42 42	
		Tabac Presse Aynac	Le bourg	46120 AYNAC	05 65 38 98 46	
LUZECH	M. CAMMAS Jacques 05 65 20 13 31	Office de Tourisme Intercommunal Lot - Vignoble/bureau de LUZECH	90 rue du canal	46140 LUZECH	05 65 21 37 63	
		Base Nautique de Caix Ouvert de mai à septembre		46140 LUZECH	05 65 21 07 86	
MARTEL	M. FABRE Alain 05 65 41 46 23	INTERMARCHÉ	Route de SOUILLAC	46600 MARTEL	05 65 37 38 65	
		Office de Tourisme Vallée de la Dordogne - Bureau de Martel	Cours de la Raymondie	46600 MARTEL	05 65 33 22 00	

AAPPMA	Président	Dépositaires Cartes de Pêche en gras les dépositaires de cartes également marchands d'articles de Pêche			
MERCUES	M. CAGNAC Claude 05 65 20 02 68	Médiathèque de Mercues	Hôtel de Ville	46090 MERCUES	05 65 20 00 40
		L'Échoppe	Le bourg	46140 CAILLAC	05 65 21 45 94
		Au Panier Garni	37 rue des Tonneliers	46140 DOUELLE	05 65 30 92 16
		Claude CAGNAC	279 rue des Tonneliers	46140 DOUELLE	05 65 20 02 68
MONTCUQ	M. PRUGNIAUD Marc 06 76 85 85 91	Tabac loto	12 place de la république	46800 MONTCUQ	05 65 22 91 39
PRAYSSAC	M. MEINADIER Jean 06 74 25 28 07	Office de Tourisme Intercommunal Lot - Vignoble/bureau de Prayssac	3 Bd de la Paix	46220 PRAYSSAC	05 65 21 37 63
PUY L'EVEQUE	M. SAINT GERARD Michel 05 65 21 36 57	Office de Tourisme Intercommunal Lot - Vignoble/bureau de Puy l'Evêque	12 Grand rue	46700 PUY L EVEQUE	05 65 21 37 63
		Office de Tourisme Intercommunal Lot - Vignoble/bureau de Mauroux	Le bourg	46700 MAUROUX	05 65 30 94 06
		Camping les Vignes	Le Méoures	46700 PUY L EVEQUE	05 65 30 81 72
		Camping le Carbet	D673	46700 CASSAGNES	05 65 36 61 79
LES QUATRE ROUTES	M. JAUNARD Jean-Luc 06 88 62 05 55	TABAC PRESSE		46110 LES QUATRE ROUTES	05 65 27 14 07
		MAIRIE		46110 LES QUATRE ROUTES	05 65 32 12 83
SAINT GERY	M. PERER Victor 06 66 23 04 73	MAIRIE DE SAINT GERY	Avenue de l'Europe	46330 SAINT GERY	05 65 31 40 08
		Mairie de BERGANTY	Le bourg	46090 BERGANTY	05 65 30 20 12
SAINT SOZY	M. BOURDET Jean-Michel 05 65 32 27 60	Boucherie Lestrade	Le bourg	46200 SAINT SOZY	05 65 32 20 11
		Camping la plage	Bourg	46200 MEYRONNE	05 65 32 23 26
		Camping La Rivière	le bougayrou	46200 LACAVE	05 65 37 02 04
SOUILLAC	M. MATOSEVIC Luc	Café de la gare	99 AV Jean Jaures	46200 SOUILLAC	05 65 32 73 57
		Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne - Bureau de Souillac	BD Jean Louis Malvy	46200 SOUILLAC	05 65 33 22 00
		Camping les Ondines	Rue des ondines	46200 SOUILLAC	05 65 37 86 44
		Les 7 Sources	Le Plan d'Eau	46350 LAMOTHE FENELON	05 65 32 62 68
VAYRAC BETAILLE	M. GROISE Didier 06 33 80 17 36	Gamm Vert Betaille	Route de Vayrac	46110 BETAILLE	05 65 32 08 50
VERS	M. MOLESIN Guy 06 40 18 11 47	Multiservices	Rue Montois	46090 VERS	05 81 70 56 77
		Agence Postale Communale de Vers du mardi au samedi 9h-12h	Rue Montois	46090 VERS	05 65 22 82 99
		Restaurant La Truite Dorée	Le bourg	46090 VERS	05 65 35 41 51
ADAPAEF	M. BASSET Jean-Charles		Le Bourg	46140 ANGLARS-JUILLAC	06 67 22 43 63

La Fédération de Pêche du Lot **délivre les Cartes de Pêche** pour l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

LA RÉGLEMENTATION EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

Une première catégorie est un cours d'eau ou un plan d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (famille de la truite).

La pêche y est totalement interdite durant la période de fermeture de la truite



5 SALMONIDÉS
PAR JOUR ET
PAR PÊCHEUR



DATES D'OUVERTURE

	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
OUVERTURE GÉNÉRALE			DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE									
TRUITE FARIO, GOUJON, OMBLE DE FONTAINE			Du 10 mars au 16 septembre									
OMBRE COMMUN						Du 19 mai au 16 septembre						
ANGUILLE (ANGUILLE ARGENTÉE = PÊCHE INTERDITE)					Du 1 ^{er} mai au 16 septembre			PÊCHE DE NUIT INTERDITE				
ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES, À PATTES GRÊLES						PÊCHE INTERDITE						
ÉCREVISSE AMÉRICAINE, DE CALIFORNIE ET DE LOUISIANE			Du 10 mars au 16 septembre									

TAILLES DE CAPTURES

> 1^{ÈRE} CATÉGORIE

	LES CARNASSIERS			LES SALMONIDÉS			
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Les affluents de la Cère, la Bave en amont du pont des 3 eaux, les affluents de la Bave (sauf le ruisseau d'Autoire), les affluents du Célé (sauf Célé et Sagne), l'Ouyse en amont du gouffre de Thémines, le Frances							
	Pas de taille minimale	Pas de taille minimale	Pas de taille minimale	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Autres cours d'eau et plans d'eau	Pas de taille minimale	Pas de taille minimale	Pas de taille minimale	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm

La pêche est autorisée une demi-heure avant l'heure légale du lever du soleil, jusqu'à une demi-heure après l'heure légale du coucher du soleil.

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

- Le nombre de captures de salmonidés autres que le saumon et la truite de mer autorisé par pêcheur est fixé à **5 par jour**.
- Une seule ligne montée sur canne sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie.
- Deux lignes montées sur cannes sur les plans d'eau de 1^{ère} catégorie.
- 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus par ligne sont autorisés dans les eaux de 1^{ère} catégorie.
- L'utilisation de 6 balances **SAUF** sur les cours d'eau suivants où toute pêche à la balance est interdite : La Bave en amont du pont des 3 eaux, les affluents de la Bave à l'exception du Cayla et de l'Aigue-vieille, le Mamoul et ses affluents, les affluents du Vert à l'exception de la Masse, les affluents du Vers, la Sagne et ses affluents, le Drauzou et ses affluents en amont du pont de Carrié, le ruisseau de Pont de Mol et ses affluents, la Burlande, le Sibergue et leurs affluents, le Bervezou et ses affluents en amont du gouffre des Cloches, le ruisseau noir et ses affluents, le Francès et ses affluents en amont du plan d'eau de Lacapelle –Marival, le Rivalès, la Séoune, la Petite Barguelonne, le Lendou, la Grande Barguelonne, la Lupte, le Lemboulas et leurs affluents.

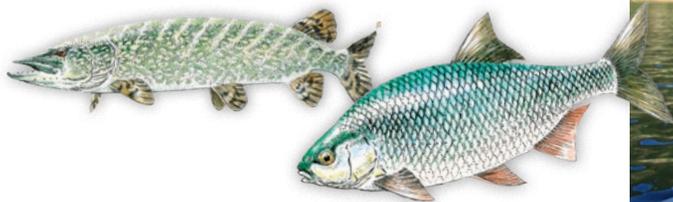
LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE INTERDITS EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

- L'emploi de l'asticot ou d'autres larves de diptères (sauf utilisé en tant que esche en plan d'eau).
- L'amorçage en cours d'eau (autorisé en plan d'eau sans asticot).
- L'utilisation comme appât ou comme amorce des œufs de poissons naturels ou artificiels.
- L'emploi comme vif ou comme appât des poissons appartenant aux espèces qui font l'objet de tailles limites de capture, les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (poisson-chat, perche soleil), les espèces protégées ou appartenant à des espèces non représentées dans nos eaux.



LA RÉGLEMENTATION EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

Une deuxième catégorie est un cours d'eau ou un plan d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de poissons blancs (cyprinidés) et de carnassiers. Il est possible d'y pêcher toute l'année certaines espèces.



DATES D'OUVERTURE

	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
OUVERTURE GÉNÉRALE	DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE											
TRUITE FARIO, OMBLE DE FONTAINE												
	Du 10 mars au 16 septembre											
TRUITE ARC EN CIEL												
	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
	Du 10 mars au 16 septembre sur le lac du Tolerme, les rivières Dordogne, Cère et Lot											
LES CARNASSIERS (BROCHET, SANDRE, BLACK BASS ET PÉRCHÉ)	Du 1 ^{er} au 28											
	Du 1 ^{er} mai au 31 décembre											
OMBRE COMMUN												
	Du 19 mai au 11 novembre											
SAUMON, ALOSE, TRUITE DE MER	PÊCHE INTERDITE											
ANGUILLE (ANGUILLE ARGENTÉE = PÊCHE INTERDITE)												
	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre											
	PÊCHE DE NUIT INTERDITE											
ECREVISSE À PATTES BLANCHES, À PATTES GRÊLES	PÊCHE INTERDITE											
ECREVISSE AMÉRICAINE, DE CALIFORNIE ET DE LOUISIANE												
	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
TOUTE PÊCHE AU VIF ET AU LEURRE	Du 1 ^{er} au 28											
	Du 1 ^{er} mai au 31 décembre											

La pêche est autorisée une demi-heure avant l'heure légale du lever du soleil, jusqu'à une demi-heure après l'heure légale du coucher du soleil.

TAILLES DE CAPTURES

> 2^{ÈME} CATÉGORIE

	LES CARNASSIERS			LES SALMONIDÉS			
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Lac du Tolerme	NO KILL	60 cm	50 cm	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Étang de Miers Alvignac, barrage de Cajarc sur le Lot, plan d'eau de Guirande	NO KILL	60 cm	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Lac de Cassagnes	NO KILL	NO KILL	NO KILL	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Dordogne	40 cm	60 cm	50 cm	30 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Lot à Cahors	40 cm	NO KILL	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Lot, Le Célé, l'Ouyse, La Tourmente et la Cère, autres rivières, lacs et plans d'eau	40 cm	60 cm	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Dordogne à Pontou	40 cm	60 cm	50 cm	No kill	No kill	No kill	No kill

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

- Le quota de sandres, brochets et black-bass est fixé à 3 spécimens, dont 2 brochets maximum.
- 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus par ligne sont autorisés.
- L'utilisation de 6 balances.
- 4 lignes montées sur canne.
- 1 seule ligne dans les 50 mètres à l'aval des chaussées sur le Lot, le Célé et l'Ouyse.

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE INTERDITS EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

- L'utilisation de techniques de pêche susceptibles de capturer un carnassier (vif, leurres, streamer, etc...) de manière non accidentelle est interdite durant la période de fermeture des carnassiers. Tout carnassier capturé accidentellement durant la période de fermeture devra être remis à l'eau immédiatement.
- Pêche interdite 50 mètres à l'aval des chaussées ou barrages sur la Dordogne, la Bave et la Cère.
- L'utilisation comme vif ou comme appât des espèces qui font l'objet de tailles limites de capture, des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, des espèces protégées au titre de la loi sur la protection de la nature ou des espèces étrangères (non représentées dans nos eaux).
- Tous procédés consistant à pêcher le poisson autrement que par la bouche.
- La pêche à la traîne, à la main ou sous la glace.
- Sur la Dordogne et sur la Cère, l'amorçage et l'appâtage au moyen d'asticots naturels ou artificiels, à l'exception de l'utilisation de ceux-ci comme esche fixée à l'hameçon.
- La pratique de la pêche au cassant de surface est interdite de jour sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département.

2018

J'adhère au Club Halieutique Interdépartemental



Pourquoi ?

Pour bénéficier d'une large réciprocité et pêcher dans 91 départements !

- **Les 37 départements**
du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- **Les 37 départements**
de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- **Les 17 départements**
de l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE)

Comment ?

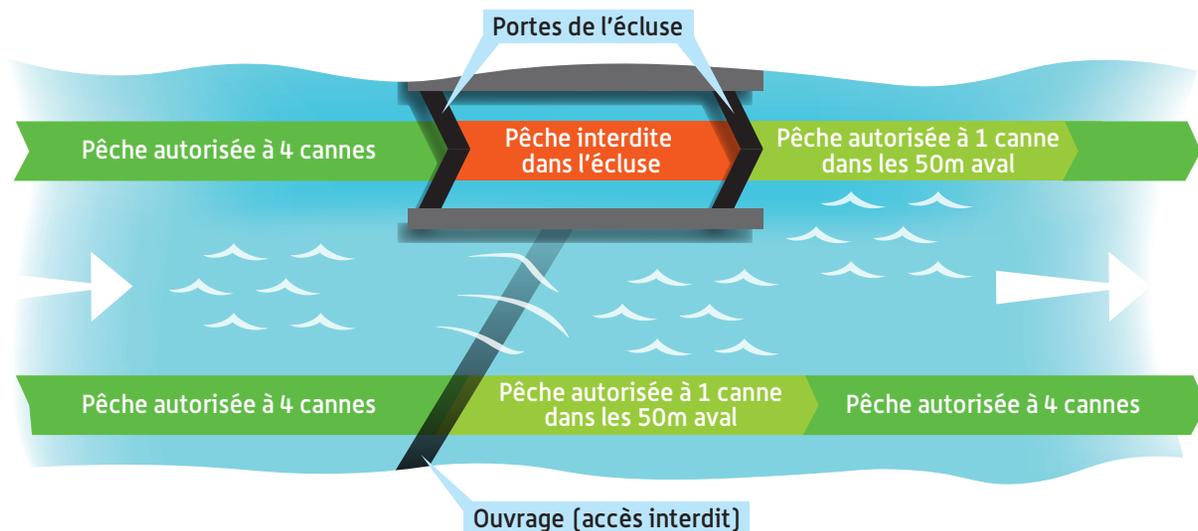
En acquittant la carte interfédérale «personne majeure» (96 €) ou la vignette du Club Halieutique (30 €)*.

** si vous êtes déjà titulaire d'une carte «personne majeure» départementale.*



Résidence «Concorde 1» - 23, Rue de Turenne - 66100 PERPIGNAN
04 68 50 80 12 - club.halieutique@wanadoo.fr
www.club-halieutique.com

LA PÊCHE SUR LES OUVRAGES DE LA RIVIÈRE LOT



TOUTE PÊCHE INTERDITE

- A PARTIR DES BARRAGES ET DES ÉCLUSES AINSI QUE SUR UNE DISTANCE DE 50 MÈTRES EN AVAL DE L'EXTRÉMITÉ DE CEUX-CI, À L'EXCEPTION DE LA PÊCHE À L'AIDE D'UNE LIGNE.

- DANS LES DISPOSITIFS ASSURANT LA CIRCULATION DES POISSONS (PASSES À POISSON).

- DANS LES PERTUIS, VANNAGES ET DANS LES PASSAGES D'EAU À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (ÉCLUSES).

LES POISSONS

LES CARNASSIERS > FERMÉ DU 29 JANVIER AU 30 AVRIL INCLUS / 3 PAR JOUR & PAR PÊCHEUR



BROCHET / 60 cm*

* TAILLE LÉGALE DE CAPTURE



SANDRE / 50 cm*



BLACK-BASS / 40 cm*



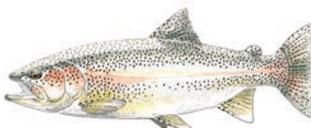
PERCHE

LES SALMONIDÉS > OUVERT DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE / 5 PAR JOUR & PAR PÊCHEUR



TRUITE FARIO / 20, 23 OU 30 cm*

* TAILLE LÉGALE DE CAPTURE



TRUITE ARC-EN-CIEL / 20 cm*



SAUMON DE FONTAINE / 23 cm*



OMBRE COMMUN / 30 cm*

LES GRANDS MIGRATEURS



SAUMON ATLANTIQUE



GRANDE ALOSE



TRUITE DE MER



ANGUILLE



LAMPROIE MARINE

PÊCHE INTERDITE

PÊCHE INTERDITE
AU STADE
ARGENTÉ

LES ÉCREVISSES

PÊCHE AUTORISÉE SELON RÉGLEMENTATION / ESPÈCES INVASIVES

AMÉRICAIN



SIGNAL OU DE CALIFORNIE



DE LOUISIANE



PÊCHE INTERDITE

À PATTES BLANCHES



À PATTES GRÊLES

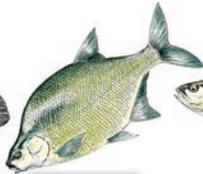


LES AUTRES POISSONS (PAS DE FERMETURE EN 2^{NDE} CATÉGORIE)

TRANSPORT DES
CARPES VIVANTES
DE PLUS DE 60 CM
INTERDIT



CARPE



BRÊME



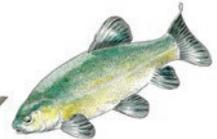
CHEVESNE



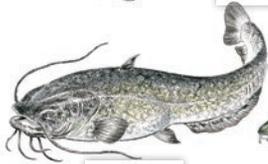
GARDON



ROTENGLE



TANCHE



SILURE



BARBEAU FLUVIATILE



CARASSIN



ABLETTE



GOUJON



VANDOISE



VAIRON



GRÉMILLE

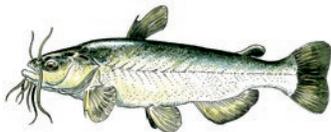


LOCHE FRANCHE



CHABOT

LES INDÉSIRABLES / ESPÈCES INVASIVES



POISSON CHAT



PERCHE SOLEIL

TRANSPORT
À L'ÉTAT VIVANT,
REMISE À L'EAU ET
UTILISATION COMME
APPÂT INTERDITS



EN CAS DE CONSTAT DE BRACONNAGE
OU D'ACTIIONS ILLÉGALES
DE PÊCHE OU DE CHASSE, VOUS
POUVEZ CONTACTER LE SERVICE
DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL
DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE,
AU NUMÉRO SUIVANT : 05 65 24 53 90
EN SEMAINE ET WEEK-END
OU JOURS FÉRIÉS



Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques



Le plus grand choix du département !
Plus de 7000 références sur 260 m²

Toutes techniques de pêche

coup - carpe - carnassier - truite - mouche - silure
Vêtements, couteaux et cartouches (mary arm)

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
De mai à juin ouvert le lundi de 14h à 19h.
Juillet et août ouvert le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Tél./Fax : 05 65 300 956

RN 20, Rond Point de Regourd

Route de Brive/Paris - à côté du Mc Do, accès Netto
46000 CAHORS



QUERCY PÊCHE



POUR LES BATEAUX DE PLAISANCE.
LE MAGASIN SE TROUVE À 100 M DU LOT.



Plus de 7000 références sur 260 m²



LES PARCOURS NO KILL 

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher toutes captures qu'elles atteignent ou non la taille légale fixée par la réglementation.

PLANS D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE (VOIR P. 38/39)

■ Alvignac Miers / No kill black bass

Pêche au vif interdite toute l'année,
pêche aux leurres interdite jusqu'au 15 juin.

■ Cassagnes / No kill tous carnassiers

Pêche au vif interdite toute l'année.

■ Le Tolerme / No kill black bass

■ Plan d'eau de Guirande / No Kill black bass

NOUVEAUTÉ 2018

PARCOURS

COURS D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE (VOIR P. 34/35)

■ À Puy-L'Évêque / Rivière Lot / No kill tous carnassiers

Sur 1 Km à l'amont du pont de Puy-L'Évêque.

■ À Cahors / Rivière Lot / No kill brochets

De la chaussée de Coty à la chaussée du Pont Valentré (longueur 1900 m).

■ À Cajarc / Rivière Lot / No kill black bass

De la chaussée de Saujac au barrage de Cajarc (longueur 7200 m).

■ Floirac / Rivière Dordogne / No kill truites / ombres

Du pont de la D80 à Pontou à l'amont au pont SNCF à l'aval (longueur 700 m).

COURS D'EAU > 1^{ÈRE} CATÉGORIE (VOIR P. 36)

■ À Linac / Rivière Célé / No kill truites 1

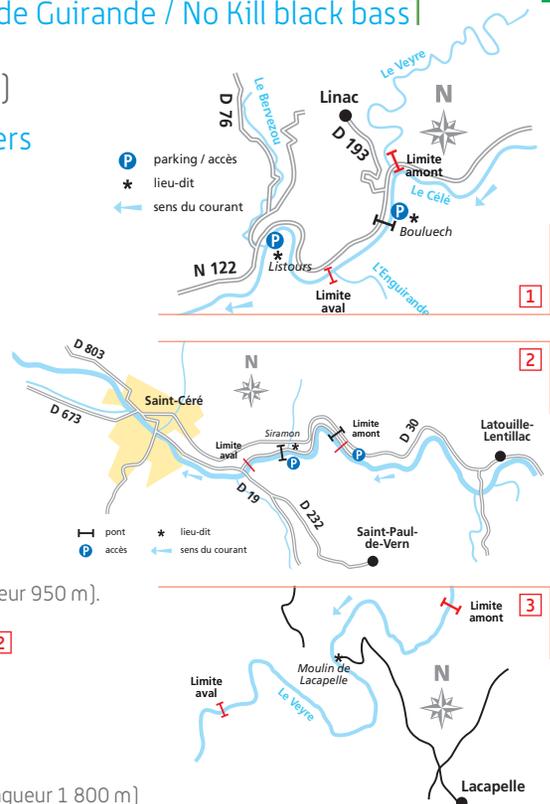
Pêche sans ardilhon / seule technique autorisée : pêche à la mouche au fouet (longueur 950 m).

■ À Latouille-Lentillac / Rivière Bave / No kill truites 2

Pêche sans ardilhon (longueur 1000 m).

 ■ À Linac-Bagnac sur Célé / Moulin de Lacapelle / Rivière Veyre / No Kill Truite 3
 NOUVEAUTÉ 2018

Pêche sans ardilhon / seule technique autorisée : pêche à la mouche au fouet (Longueur 1 800 m)



LES PARCOURS CARPE DE NUIT

La rivière Lot est connue et reconnue depuis plusieurs décennies comme une destination de 1^{ère} choix pour la pêche de la carpe. La capture de poissons de plus de 20 kg y est possible sur la quasi-totalité des biefs, certains d'entre eux produisent même des poissons de plus de 25kg.

Entre 2014 et 2016, à la suite d'une étude sur les populations de carpe du Lot et dans le but de pérenniser le cheptel et la réputation du Lot, une campagne de déversements de carpes à forte croissance a été entreprise. En trois ans 1500 kg de carpes à forte croissance ont rejoint les eaux du Lot.

A noter que le linéaire de berges en pêche de nuit avoisine les 300 km sur la rivière Lot.

Par ailleurs, la rivière Dordogne héberge également 2 parcours carpe de nuit où nagent de puissantes carpes sauvages.

Enfin, il est important de souligner la présence de 7 plans d'eau en parcours carpes de nuit où il est possible de réaliser d'agréables sessions en famille ou entre amis.



Amis pêcheurs, la progression de la pêche à la carpe de nuit a vu le jour grâce à une étroite collaboration entre la Fédération, les AAPPMA et la Direction Départementale des Territoires. Afin de pérenniser ces parcours, pensez à toujours laisser les postes propres, respectez les propriétés riveraines (tuyaux d'arrosage, clôtures, cultures...) et soyez courtois avec les autres usagers (plaisanciers, canoës, péniches...).



DE NUIT, UTILISATION DU BATEAU INTERDITE

DE NUIT, AUCUNE CARPE CAPTURÉE NE PEUT ÊTRE MAINTENUE EN CAPTIVITÉ

DE NUIT COMME DE JOUR, TRANSPORT INTERDIT DES CARPES DE PLUS DE 60 CM

INTERDICTION TOTALE D'INSTALLER UN CAMPEMENT OU UNE BATTERIE DE PÊCHE À PROXIMITÉ DES CALES DE MISES À L'EAU

INTERDICTION DE PÊCHE AU MONTAGE CASSANT DE SURFACE (LIGNE TENDUE AU DESSUS DE LA SURFACE DE L'EAU) DE JOUR, SUR LES RIVIÈRES LOT ET DORDOGNE.

DE NUIT, UTILISATION D'ESCHES ANIMALES INTERDITES



LES PARCOURS CARPE DE NUIT 

LES LACS & PLANS D'EAU

ALVIGNAC MIERS "PLAN D'EAU DE LA SOURCE SALMIÈRE"	Rive gauche.
LAVAL DE CÈRE « LAC DE BRUGALES »	En rive gauche du lac uniquement, en aval du ruisseau les vergnes (affluent rive gauche) sur 1800 m. Attention sur ce site les tentes et bivouacs doivent être pliés dans la journée. Pour accéder à ce parcours, merci de respecter la propriété sise 200 m à l'aval du ruisseau des vergnes plantée en noyeraie et d'éviter la circulation intempestive de véhicules.
GRAMAT "PLAN D'EAU LA PRAIRIE"	En rive droite depuis la buse du trop plein du plan d'eau jusqu'au poste handi-pêche, soit 270 m.
MONTCUQ "LAC SAINT SERNIN"	Rive gauche sur une longueur de 150 m en amont du barrage.
VAYRAC "PLAN D'EAU DE MÉZELS"	En rive gauche du plan d'eau sur une longueur de 250 m.
ASSIER "LES 2 PLANS D'EAU"	Sur l'ensemble des plans d'eau

PARCOURS

LES RIVIÈRES

LA RIVIÈRE DORDOGNE À CIEURAC / LANZAC	En rive gauche, à partir de 360 m en aval du pont de cieurac (RD 255) sur une distance de 400 mètres à l'aval.
LA RIVIÈRE DORDOGNE À MARTEL	Rive gauche sur une longueur de 250 m à partir de 200 m à l'aval du pont de Gluges.
LE RUISSEAU D'ASSIER	Sur les 2 rives du ruisseau dans le bourg d'Assier.

LA RIVIÈRE LOT

Tout le linéaire de la rivière Lot est en parcours nocturne de pêche de la carpe, sauf les lots des AAPPMA de Saint Géry, de Vers et de Mercuès, les boucles de Cajarc et de Luzech (pour de raisons de sécurité) et devant l'hôtel de La Chartreuse à Cahors (RG). Le tableau ci-dessous détaille les zones interdites à la pêche de la carpe de nuit.

CAJARC BOUCLE DE CAJARC	Du barrage de Cajarc jusqu'au pont de Gaillac (D19)
VERS SAINT GÉRY	De la Chaussée de Bouziès jusqu'à la chaussée de Galessie au moulin de Nouaillac.
CAHORS	En rive gauche du Lot, sur un linéaire de 120 m, à l'amont de la confluence du Bartassec et du Lot.
CAHORS	En rive gauche du Lot, sur un linéaire de 120 m, à l'amont de l'entrée amont de l'écluse de Valentré.
DOUELLE MERCUÈS	De la chaussée de Labéraudie jusqu'à la Chaussée de Cessac à Douelle.
LUZECHE BOUCLE DE LUZECHE	De 300 m en amont du barrage EDF de Luzech jusqu'à la déchèterie.

LES PARCOURS LABELLISÉS

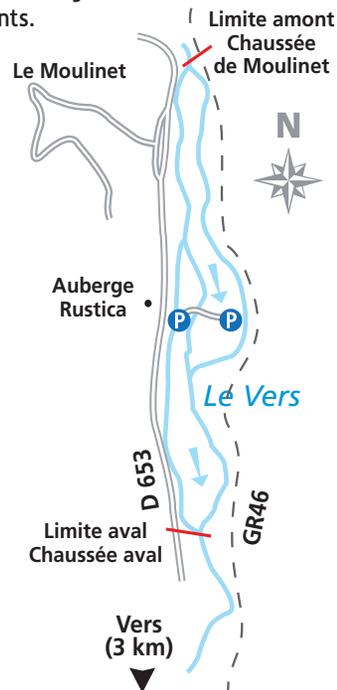


Pour tous ceux qui souhaitent s'initier à la pratique de la pêche, les parcours « découverte » offrent des conditions optimales d'apprentissage et de captures grâce aux accès faciles et aux poissons abondants.

SUR LE RUISSEAU LE VERS (900 m)

Le ruisseau Le Vers est reconnu comme un des plus beaux parcours à truites de Midi-Pyrénées. Le parcours que nous vous proposons se situe sur le secteur aval du Vers.

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À SEPTEMBRE



SUR LA RIVIÈRE LA BAVE (1500 m)

Les caractéristiques de la Bave en aval de Saint-Céré nous invitent à proposer aux pêcheurs un parcours de pêche plus facile qui permettra à chacun de s'initier à la pêche de la truite grâce à des captures relativement faciles et des berges accessibles.

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À SEPTEMBRE



LES PARCOURS LABELLISÉS

SUR LE RUISSEAU DE SAINT-MATRÉ (1500 m)

Véritable parcours à vocation pédagogique, notamment pour débiter la pêche au toc, le ruisseau de Saint-Matré offre des secteurs très faciles d'accès qui combleront les jeunes pêcheurs désireux de s'initier. Parcours prioritaire aux jeunes pêcheurs (moins de 16 ans).

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À JUIN

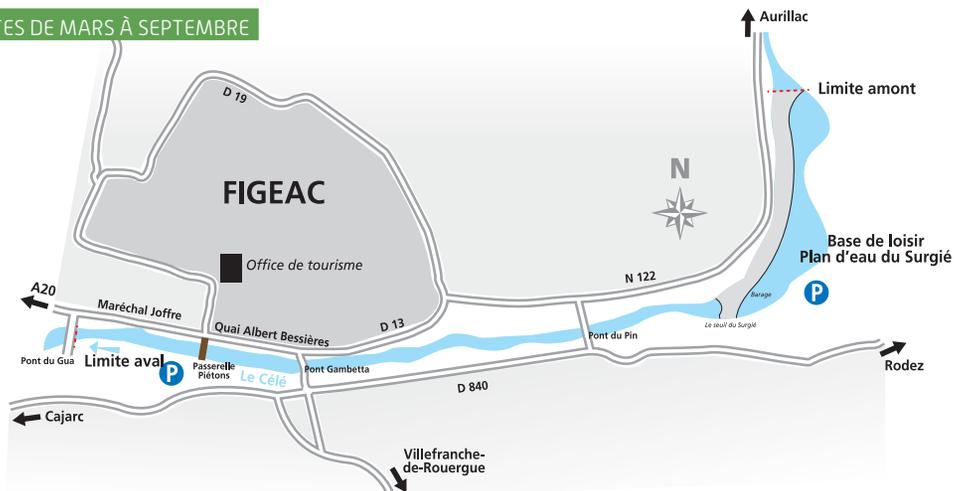


PARCOURS

SUR LE PLAN D'EAU DU SURGIÉ ET LA RIVIÈRE CÉLÉ (À FIGEAC)

Le parcours découverte de Figeac propose à la fois un secteur en rivière où des déversements réguliers de truites vous permettront de vous initier à la pêche itinérante avec un succès garanti, mais également le plan d'eau du Surgié particulièrement adapté à la pêche en famille sur un site facile d'accès et offrant un panel de services et d'activités.

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À SEPTEMBRE



LES PARCOURS LABELLISÉS



Le parcours famille offre à proximité, en plus du parcours « découverte » (accessibilité, sécurité et empoissonnements réguliers) une gamme d'activités pour toute la famille comme des jeux pour enfants, des offres de loisirs, baignade etc...

SUR L'ÉTANG DE LAUMEL PRÈS DE GOURDON > VOIR PLANS D'EAU P. 39

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À DÉCEMBRE



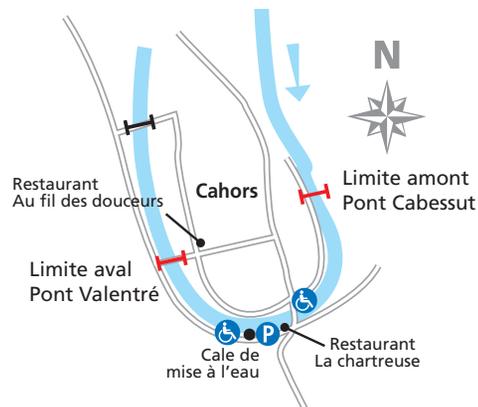
Pour tous les pêcheurs confirmés souhaitant pratiquer la pêche tout en alliant équipements appropriés et passion. Poissons de tailles records !

Ce parcours satisfera les pêcheurs spécialisés et confirmés, grâce aux cales de mise à l'eau et aux 35 postes de pêche au coup mais également au parcours street fishing ou carpe de nuit, autant d'équipements nécessaires pour tous les pêcheurs spécialisés.



LE LOT À CAHORS (1900 m)

PARCOURS NO KILL BROCHET



BAZAR MEYNIEL PECHE • CHASSE



Cuissardes
PVC + Sac
du 33 au 47



Daiwa

à partir de

37€90



Daiwa



WATER QUEEN

Waders néoprene
semelle crampons
ou mixte feutre
et crampons



Waders PVC
+ Sac
de transport

à partir de

52€

Cuissardes
caoutchouc
doublées néoprene
du 39 au 47
avec sac transport

PANIER SÏGES



à partir de

44€



Plus de 30 modèles
disponibles



GRAND
CHOIX
de garde
manger



10%

**DE REMISE
IMMEDIATE**

Sur l'ensemble du magasin valable sur
le 1^{er} achat* sur présentation de ce coupon
Sauf sur carte de pêche et promotions en cours

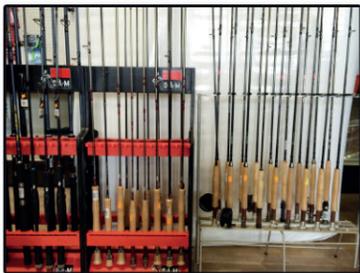
Nom.....

Adresse.....

Tél.....

*Offre valable toute l'année

GRAND
CHOIX
de cannes à mouches
et mouches artificielles



58 avenue Louis Conte • GRAMAT - 05 65 38 75 40

LES PARCOURS | PÊCHE AU COUP

LE LOT À CAJARC



ACCESSIBILITÉ

A Cajarc, suivre la rue du stade qui mène à l'allée rive d'Olt qui longe le Lot. Ensuite ne reste plus qu'à choisir son emplacement sur ce long parcours récemment aménagé pour la pêche au coup.

> GPS : 44,482652 – 1,841932

PRÉSENTATION

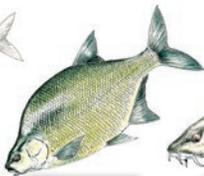
La mairie et l'AAPPMA de Cajarc ont réalisé toute une série d'aménagements de postes situés entre des petits arbres qui offrent un peu d'ombre sans déranger l'action de pêche. Confort d'installation optimal pour ce parcours où le courant est quasi nul en période estivale. Le fond y est régulier avec une moyenne de 5 m de profondeur.

NOTE SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

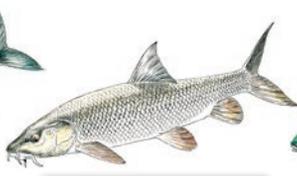
À Cajarc aucune technique n'est à proscrire, si les grosses brèmes ou carpes ne mordent pas au feeder ou à l'anglaise, un agrainage à la canne peut faire rentrer les gardons et rotengles en nombre. Ou alors, une pêche au rappel à faible distance, et là ce sont les ablettes qui mordent !



ABLETTE



BRÈME



BARBEAU FLUVIATILE



GARDON



ROTENGLE



TANCHE

LES PARCOURS | PÊCHE AU COUP

LE LOT À VERS



ACCESSIBILITÉ

Ce coin de pêche est situé à la sortie de Vers direction Cahors, sur la rive droite entre la confluence du Vers et le pont de Vers. L'accès se fait en voiture par un chemin que l'on peut prendre un peu plus à l'aval au lieu-dit « Velles » devant l'église.

> GPS : 44,482652 – 1,841932

PRÉSENTATION

Très beau parcours ombragé et au calme avec une grande facilité d'installation. L'AAPPMA locale a spécifiquement réalisé ces aménagements pour faciliter la pratique de la pêche.

Le courant y est faible à soutenu en fonction de l'ouverture des l'écluses amont ou aval. Le fond varie de 3,5 m sur la partie amont à 5 m sur la partie la plus proche de l'écluse.

NOTE SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

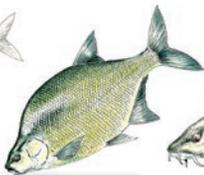
Les jolis gardons et rotengles sont les plus présents avec quelques brèmes et barbeaux. Il est également possible de réaliser de belles pêches d'ablettes en amorçant au rappel avec une amorce sur-mouillée. Toutes les techniques y sont envisageables : grande canne, anglaise, feeder...



PARCOURS



ABLETTE



BRÈME



BARBEAU FLUVIATILE



GARDON



ROTENGLE

LES PARCOURS | PÊCHE AU COUP

PLAN D'EAU DU TOLERME



ACCESSIBILITÉ

Situé sur la commune de Sénailac-Latronquière, ce lac de 38 ha est le plus grand du département. Deux accès permettent d'atteindre les berges en voiture : un au niveau de la presqu'île où il y a la cale de mise à l'eau bateau. L'autre est situé à côté du camping à proximité de la plage. Tout le reste se fera en chariot car le tour du lac est réservé aux piétons.

PRÉSENTATION

Ce plan d'eau possède des berges irrégulières mais plutôt confortables pour l'installation, notamment sur la presqu'île qui semble être l'endroit le plus accessible, le fond y est régulier avec une profondeur d'environ 3 m à distance de canne.

NOTE SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

Le Tolerme est riche en gardons et surtout en gros gardons, avec une moyenne d'environ 200 g. Ces poissons sont mordeurs et rentrent à distance de canne où il est possible de réaliser de très belles bourriches. À noter également la présence de brèmes et de nombreuses carpes. L'anglaise et le feeder sont deux techniques qui fonctionnent très bien sur ce site pour traquer ces gros poissons qui ont tendance à rester au large.



BRÈME



CARPE



GARDON



TANCHE



PLAN D'EAU DE TAURIAC



ACCESSIBILITÉ

Ce petit plan d'eau de la commune de Tauriac est praticable sur toute sa circonférence. Vous y accéderez en suivant la direction du camping du Mas de la Croux. Le tour du lac se fait à pied, prévoir un chariot si vous souhaitez pêcher sur la partie la plus éloignée.

GPS : 44,904666 – 1,773664

PRÉSENTATION

Les rives y sont régulières et très accessibles, à l'ombre ou au soleil vous n'aurez que l'embaras du choix pour vous installer. Les fonds vont de 3 m à longueur de canne à 6 m au milieu du plan d'eau. Une petite île rajoute du charme à ce plan d'eau.

NOTE SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

Les poissons dominants sont les gardons, les tanches et les brèmes. Pour les adeptes du feeder et des gros poissons les grands fonds de ce lac feront votre bonheur. Pour les pêcheurs à la canne, les gardons seront aux rendez-vous avec peut-être des surprises en fin de pêche.



Ce n'est pas un leurre... :

PLUS DE 800 hébergements situés entre les vallées du Lot, du Célé et de la Dordogne, vous attendent !



Réservez sur :

www.gites-de-france-lot.fr



: 05.33.09.27.37



FIGEAC

245 m² de superficie !



QUERCY PÊCHE

Toutes techniques de pêche

coup - carpe - carnassier - truite - mouche - silure

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Tél. 05 65 33 49 66

4 avenue Emile Bouyssou

(à côté du pont Gambetta, en face de Figeac Bikes)

46100 FIGEAC



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT



La production d'électricité par les usines hydroélectriques d'EDF peut entraîner une augmentation du niveau de l'eau et de forts courants dans les boucles du Lot.

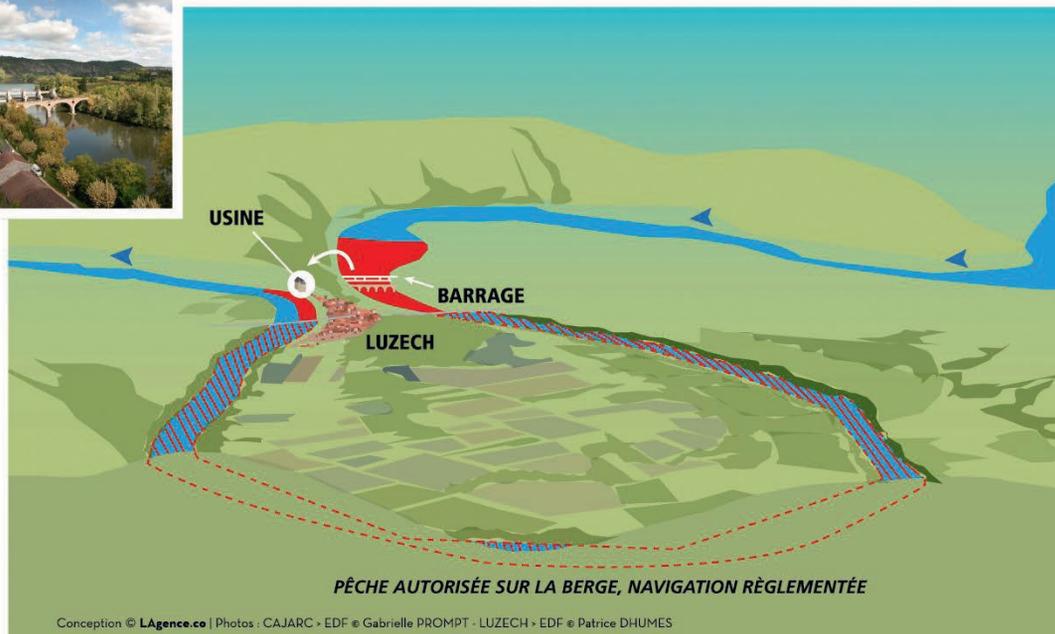
Pêcheurs, plaisanciers, promeneurs, soyez prudents et respectez la réglementation !

LA SÉCURITÉ AUTOUR DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES EDF DE CAJARC ET DE LUZECH

Par ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX :

- La pêche en berge est interdite à 50m en amont des barrages de Cajarc et de Luzech jusqu'à 100m en aval pour Cajarc et 50m en aval de la chaussée de l'écluse pour Luzech.
- Dans la boucle du Lot, à proximité de ces ouvrages, la pêche en berge et la navigation sont réglementées.

Il est impératif de ne jamais pénétrer dans la zone interdite, votre sécurité en dépend.



HANDIPÊCHE PLAN D'EAU > 1^{ÈRE} CATÉGORIE

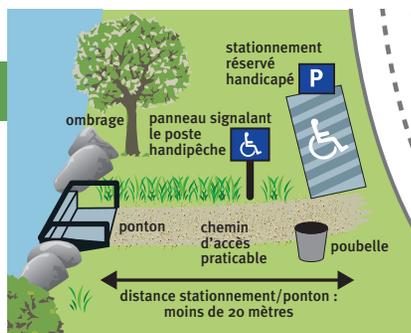
- Payrignac / plan d'eau de Payrignac / RG / Latitude 44,7577 Longitude 1,3501
- Le Vigan / plan d'eau de Le Vigan / RD / Latitude 44,7426 Longitude 1,4434

PLAN D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE

- Alvignac Miers / plan d'eau de Miers Alvignac / RD / Latitude 44,838478 Longitude 1,699131 
- Assier / plan d'eau d'Assier / Latitude 44,6770 / Longitude 1,8827 
- Caillac / lac de la Vergne / RD / Latitude 44,4892 Longitude 1,3514
- Cassagnes / lac de Cassagnes / RD / Latitude 44,5648 Longitude 1,1330 
- Catus / lac Vert / RD / Latitude 44,5505 Longitude 1,3255
- Cazals / plan d'eau de Cazals / Latitude 44,641182 Longitude 1,220598
- Gourdon / plan d'eau de Laumel / RG / Latitude 44,7487 Longitude 1,3800 
- Gramat / plan d'eau de la Prairie / RD / Latitude 44,7801 Longitude 1,7534 
- Lacapelle-Marival / plan d'eau du Merlival / RG / Latitude 44,7328 Longitude 1,9295
- Lamothe-Fénelon / plan d'eau de Lamothe-Fénelon / RG / Latitude 44,8349 Longitude 1,4116
- Montcuq / St-Sernin / RG / Latitude 44,3406 Longitude 1,1849 
- Vayrac / lac de Mézels / RD / Latitude 44,9376 Longitude 1,6973 
- Sénailac - Latronquière / lac du Tolerme / Latitude 44,826333 Longitude 2,043051

COURS D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE

- Albas / le Lot / RG / au pied du village d'Albas / Latitude 44,4702 Longitude 1,2366 
- Cahors / le Lot / RD / près du parking du restaurant «La Chartreuse» / Latitude 44,4400 Longitude 1,4389  
- Cahors / le Lot / RD / sous le pont Louis Philippe / Latitude 44,4423 Longitude 1,4429  
- Cajarc / le Lot / RD / Latitude 44,4830 Longitude 1,8431 
- Douelle / le Lot / RG / sous le pont suspendu / Latitude 44,4709 Longitude 1,3614 
- Mercuès / le Lot / RD / 300 m à l'amont de la chaussée de l'usine EDF au niveau de la cale de mise à l'eau / Latitude 44,4948 Longitude 1,3965
- Lacave / la Dordogne / RG / À la confluence de l'Ouyse et de la Dordogne / Latitude 44,8465 Longitude 1,5535
- Souillac / la Dordogne / RD / près de Quercyland / Latitude 44,8882 Longitude 1,4779
- Tauriac / la Dordogne / RD / Bras de Tauriac / Latitude 44,9040 Longitude 1,7770
- Bretenoux / la Cère / RG / Île de la Bourgnatelle (se renseigner à la mairie ou l'office du tourisme pour accéder à l'île avec un véhicule) Latitude 44,9140 Longitude 1,8337
- Figeac / le Célé / RG / Au Moulin de Merlançon / Latitude 44,5875 Longitude 1,9917



LES CALES DE MISES À L'EAU

L'usage des quais d'accostage matérialisés à l'amont et à l'aval de chaque écluse, ainsi que les cales de mises à l'eau sont prioritairement réservés aux bateaux et plaisanciers. Merci de lever vos cannes à chaque usage durant la saison de navigation.

SUR LA DORDOGNE

1 Le Roc / RG / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, Port de Mareuil. GPS : Latitude 44,8702 Longitude 1,4166

2 Le Roc / RD / Accès difficile par faible débit, située au lieu-dit Féline.

3 Souillac / RD / Accès petites embarcations, située proche de Quercyland.

4 Souillac / RD / Accès petites embarcations, située au lieu-dit le port.

5 Lanzac / RG / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, située au niveau de l'épi de Lanzac en bas du village, GPS : Latitude 44,8775 Longitude 1,4892

6 Pinsac / RD / Accès petites embarcations, située port de la Treyne à l'aval immédiat du pont.

7 Lacave / RG / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations avec cependant quelques difficultés d'accès à la rivière en étiage, située au niveau de la confluence de l'Ouyssse. GPS : Latitude 44,8468 Longitude 1,5541

8 Meyrone / RG / Accès petites embarcations, située 100 m à l'aval du pont de la D15.

9 Montvalent / RD / Accès petites embarcations, située au lieu-dit « Mas du vieux chêne ».

10 Martel / RD / Accès petites embarcations, située au niveau du VVF de Gluges.

11 Saint-Denis-Les-Martel / RD / Accès petites embarcations, située au lieu-dit Pontou.

12 Vayrac / RG / Accès petites embarcations, située « Grange de Mezel ». Attention limitation de hauteur de véhicule à 1.9m.

13 Vayrac / RG / Accès petites embarcations, située au lieu-dit Barbusse.

14 Vayrac / RD / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, située au niveau du plan d'eau de Mézels. GPS : Latitude 44,9375 Longitude 1,6972

15 Carennac / RD / Accessible uniquement aux services de secours, située au lieu-dit « Cabrette »

16 Carennac / RG / Accès petites embarcations, située au niveau du camping « eaux vives ».

17 Tauriac / RD / Accès petites embarcations. Attention moteur interdit sur le plan d'eau.

18 Prudhomat / RG / Accès petites embarcations, située à « Pauliac ».

19 Prudhomat / RG / Accès petites embarcations, située au lieu-dit « Vayssièrè ».

20 Girac / RG / Accès petites embarcations, située au « pont de Mols ».

21 Girac / RG / Accès petites embarcations, située au lieu-dit « Lasserre ».



SUR LES RIVIÈRES DOMANIALES LOT ET DORDOGNE, LA PÊCHE EN BATEAU EST AUTORISÉE, **RESPECTEZ LES VITESSES :**

12 KM/H (ENV 6 NŒUDS)
À PLUS DE 25 M DES RIVES ET

5 KM/H (ENV 3 NŒUDS)
À MOINS DE 25 M DES RIVES.



Cale de mise à l'eau (pour les embarcations lourdes sur remorque)



Accès petites embarcations (pour embarcations transportables à la main)

SUR LE LOT

1 Vire-sur-Lot / RG / Accessible toute l'année. En aval du Pont de Vire. GPS : Latitude 44,4438 Longitude 1,0825

2 Vire-sur-Lot / RG / Accessible toute l'année, en aval de la chaussée de Grimard. GPS : Latitude 44,5074 Longitude 1,110479

3 Puy-l'Évêque / RG / Accessible toute l'année, aval du pont, proximité piscine municipale. GPS : Latitude 44,5028 Longitude 1,1351

4 Puy-l'Évêque / RD / Accessible toute l'année, aval du pont, au pied du village. GPS : Latitude 44,5025 Longitude 1,1367

5 Pescadoire / RG Accessible toute l'année, aval du pont de Pescadoire. GPS: Latitude 44,5071 Longitude 1,1572

6 Lagardelle / RG / Accessible toute l'année, amont du barrage de Meymes. GPS : Latitude 44,5012 Longitude 1,1730

7 Prayssac / RD / Accès petites embarcations, située dans le village de Prayssac au lieu-dit « Balat Grand », derrière le village vacances Odalys.

8 Anglars Juillac / RG / Accessible toute l'année depuis le chemin du cimetière d'Anglars. GPS : Latitude 44,4980 Longitude 1,2039

9 Albas Village / RG / Accessible toute l'année depuis l'esplanade en bas du bourg, 100m en amont du pont. GPS : latitude 44,470497 Longitude 1,236352.

10 Albas rivière haute / RG / Accessible toute l'année pour petites embarcations, accès possible pour bateau en période de hautes eaux, passer près du cimetière de "Rivière haute". Attention, bief non ouvert à la navigation de plaisance et riche en blocs rocheux affleurant.

11 Luzech / RD / Accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, amont du barrage EDF, au niveau de la base nautique. GPS : Latitude 44,4868 Longitude 1,2858

12 Caix / Accès petites embarcations de la base nautique de Caix, Location de bateau possible sur place.

13 Parnac / RG, Accès petites embarcations, située en face du château de Langles, idéal pour float tubes et bateaux gonflables.

14 Douelle / RG / Accès float-tubes et bateaux gonflables, située en aval de la chaussée de Douelle.

15 Douelle / RG / Double accès petites embarcations, situées sous le pont suspendu dans le village. La cale aval est accessible mais non bétonnées. La cale amont est dangereuse d'utilisation car le pied de cale n'est pas finalisé.

16 Mercuès / RD / Accès petites embarcations, située en amont de l'usine EDF. Manœuvre difficile réservé aux petites remorques.

17 Pradines / RG / Accès petites embarcations, située au pied du village avant le terrain de foot. Manœuvre difficile et fond de cale inadapté aux bateaux et bass-boats.

18 Cahors / RG / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations. Sous la chaussée de Labéaudie, au niveau du centre commercial Leclerc. Stationnement délicat. GPS : Latitude 44,4642 Longitude 1,4242

19 Cahors / RD / Utilisable pour tous types d'embarcation mais accès via l'établissement privé « Babou Marine », aux heures d'ouverture de l'établissement en accord avec son propriétaire.

20 Cahors / RG / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations. Située à proximité du restaurant la Chartreuse. Attention / écluse automatique de Coty à Cahors : clé sur demande à l'Office de Tourisme de Cahors. GPS : Latitude 44,4400 Longitude 1,4381

21 Cahors / RD / Accès float-tubes, située au niveau du club d'aviron.

22 Laroque-des-Arcs / RD / Accès petites embarcations, difficile avec une remorque, située près de l'école du village.

23 Lamagdelaine / RD / Accès float-tubes, située au niveau du camping municipal et du terrain de foot. Acc7s avec remorque impossible (barrière).

24 Arcambal / RG / Accessible pour tous types d'embarcations. GPS: Latitude 44,4603 Longitude 1,5140

25 Savanac / RD / Accès dangereux, réservé aux float-tubes.

26 Cuzoul / RD, Accès petites embarcations et float-tubes, utilisation délicate (accès difficile, cale non bétonnée et envasée).

27 Vers / RD / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations au niveau du camping de Vers. GPS : Latitude 44,4841 Longitude 1,5535

28 Vers / RG / Accès petites embarcations, situés lieu-dit Bêars.

29 Vers / RD / Réserve aux petites embarcations et float-tubes, accès difficile et manœuvre délicate. Situé en amont du plan d'eau de l'Arquette.

30 Saint-Géry / RD / Accès toutes embarcations (pied de cale en mauvais état, restauration prévue), située au niveau du canal de Saint Géry. GPS : Latitude 44,4767 Longitude 1,578.

31 Bouziès / RG / Accès petites embarcations, située au niveau de la base nautique.

32 Saint-Cirq-Lapopie / RD / Accès tous types d'embarcations, située en face du village. GPS : Latitude 44,4668 Longitude 1,6727

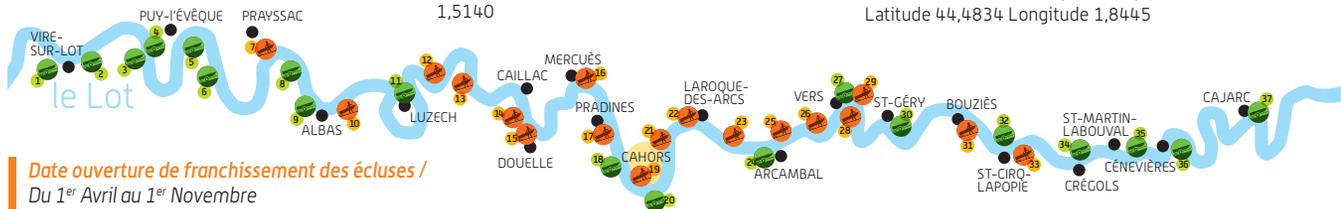
33 Saint-Cirq-Lapopie / RG / Accessible uniquement aux services de secours. Situé au niveau du port de St-Cirq-Lapopie.

34 Tour de Faure / RD / Cale accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations, située en amont du seuil de Crégols. GPS : Latitude 44,4591 Longitude 1,7015.

35 Saint-Martin-Labouval / RD / Cale accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations, située en aval du pont de Cénevières. GPS : Latitude 44,4619 Longitude 1,7402

36 Larnagol / RG / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations, située à l'aval du pont Larnagol. GPS : Latitude 44,4744 Longitude 1,7779.

37 Cajarc / RD / 2 cales accessibles toute l'année et pour tous types d'embarcations, situées à l'aval et à l'amont du pont suspendu. GPS : Latitude 44,4834 Longitude 1,8445



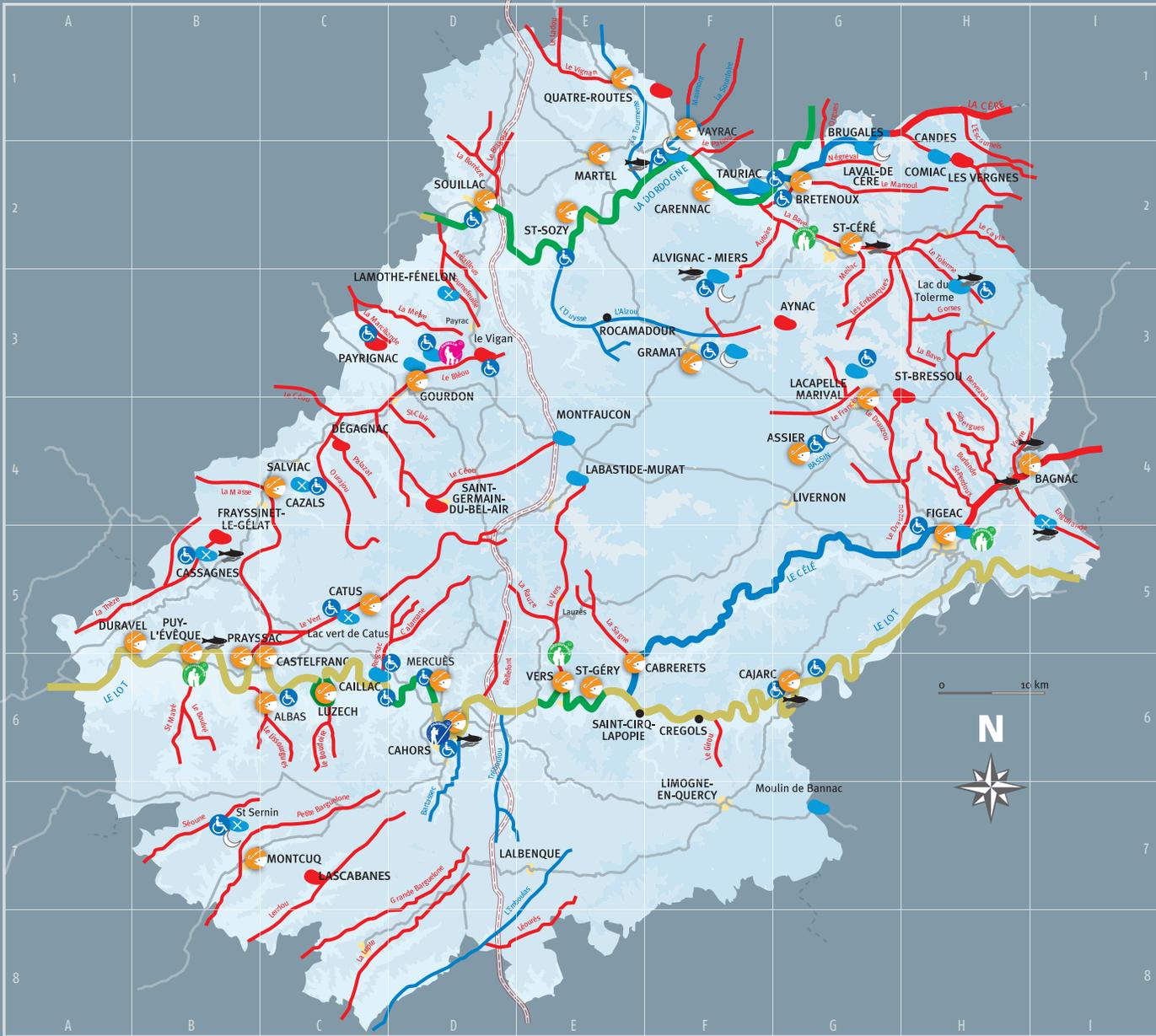
Date ouverture de franchissement des écluses /
Du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre
(sous réserve de débit favorable)

LA CARTE HALIEUTIQUE DU LOT

-  Parcours en "No kill"
-  Cours d'eau 2^{ème} catégorie domaine public
-  Cours d'eau 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau 2^{ème} catégorie
-  Plan d'eau 1^{ère} catégorie
-  Plan d'eau 2^{ème} catégorie (ouvert toute l'année)
-  Plan d'eau 2^{ème} catégorie (fermés du 30 janvier au 10 mars inclus)

-  Association de pêche
-  Postes Handipêche
-  Parcours carpes de nuit
-  Parcours famille
-  Parcours découverte
-  Parcours passion





LES COURS D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE

S'exercant sur plus de 1500 km de cours d'eau en 1^{ère} catégorie, la pêche de la truite joue un rôle capital dans le paysage halieutique lotois. Les rivières larges comme la Cère amont et le Célé amont, mais aussi les petits cours d'eau du Ségala offrent une multitude de possibilités de pêche aux traqueurs de truites, en effet il est possible d'y pêcher à la mouche, aux appâts naturels, aux leurres...

1 LES 1^{ÈRES} CATÉGORIES DU SÉGALA

Le Ségala est marqué par de profondes vallées qui s'écoulent vers le Célé (bassin du Lot) ou vers la Dordogne via la Bave ou la Cère. Ce complexe hydrographique est le plus fonctionnel du département.

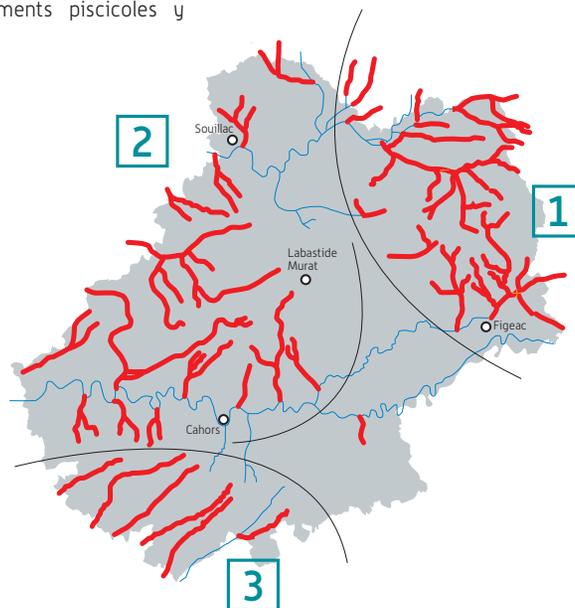
Les études menées par la Fédération depuis plus de 10 ans (400 stations de pêches électriques) ont démontré que 75 à 85 % des truites peuplant les bassins de la Bave, de la Cère et les affluents du Célé sont issues de reproduction naturelle. Ce qui nous permet aujourd'hui de mettre en pratique une gestion dite patrimoniale de ces cours d'eau consistant à protéger et valoriser les truites de souche (1000 km en gestion patrimoniale). C'est la destination pour les pêcheurs de truites qui recherchent des poissons 100 % sauvages !

2 LES 1^{ÈRES} CATÉGORIES DU CAUSSE ET DE LA BOURIANE

Marqué par des eaux claires chargées en calcaire, ces cours d'eaux produisent de jolis spécimens de truites. Dans le lit de ces cours d'eau, le calcaire s'est déposé en construisant des espèces de trottoirs, terrasses et murs, formant des «retenues» profondes appelées gours. Ces derniers hébergent bien souvent de grosses truites que seule la discrétion permettra de piéger !

3 LES 1^{ÈRES} CATÉGORIES DU QUERCY BLANC

Ces ruisseaux font partie du bassin versant de la Garonne. L'accessibilité de ces cours d'eau ainsi que le cadre du territoire offrent des conditions de pêche très agréables. Les étiages y étant parfois virulents, la meilleure période pour y pêcher reste le printemps, période de hautes eaux. Afin de satisfaire la demande halieutique et de pallier au manque de reproduction naturelle d'importants déversements piscicoles y sont réalisés.





LES COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

LE LOT

PÊCHEZ VOS RÊVES, PÊCHEZ LOT !

Longueur totale de son cours : 485 km

Distance parcourue dans le département du Lot : 180 km

Largeur moyenne dans le département : 120 m

Débit moyen sur une année à Cahors : 117 m³ par seconde

Nombre de chaussées dans le département : 42

Législation / statut : 2^{ème} catégorie piscicole
 Domaine Public Fluvial
 Rivière navigable

Sans aucun doute, la rivière Lot est un superbe hot spot de la pêche en France. Fidèle à elle-même, cette rivière de 2^{ème} catégorie satisfait aussi bien les pêcheurs au coup, les pêcheurs de carnassiers, les pêcheurs de carpes que les pêcheurs de silures ! Les 42 chaussées présentes sur la portion Lotoise offrent autant de biefs où il est possible d'évoluer entre falaises jurassiques et villages pittoresques.

À noter que les conditions de pêche sont idéales lorsque le débit de la rivière n'excède pas 100 m³ / s à Cahors. Si vous projetez de faire une session sur le Lot, n'hésitez pas à vous renseigner sur les débits via notre site internet www.pechelot.com



Quel poisson traquer sur le Lot ?

	1	2	3	4
Brochet				
Sandre				
Perche				
Black Bass				
Silure				
Carpe				
Cyprinidé				

LES COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

LA DORDOGNE

LA DORDOGNE,
UN PARADIS HALIEUTIQUE

Quel poisson traquer sur la Dordogne ?

Truite	
Ombre	
Brochet	
Sandre	
Perche	
Carpe	
Petit cyprinidé	

Longueur totale de son cours : 483 km

Distance parcourue dans le département du Lot : 61 km

Largeur moyenne dans le département : 90 m

Débit moyen sur une année à Souillac : 155 m³ par seconde

Nombre de chaussées dans le département : 1

Législation / statut : 2^{ème} catégorie piscicole

Domaine Public Fluvial

Rivière navigable

La réputation de la Dordogne n'est plus à faire, haut lieu de la pêche à la mouche, elle abrite un peuplement piscicole hors norme. La partie lotoise est située en plein cœur de la « zone à ombre » de la rivière, caractérisée par des températures moyennes fraîches et une eau encore bien oxygénée.

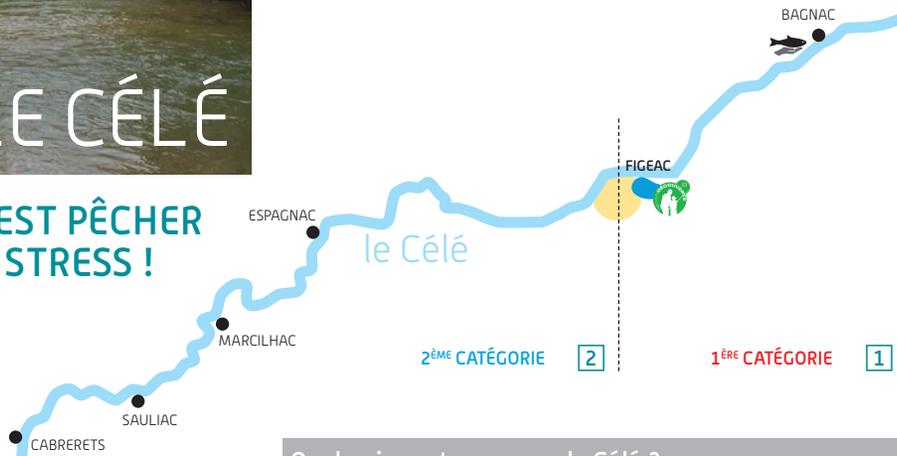
Elle est composée d'une alternance de radiers, de plats, de plats courant et de profonds. À l'étiage, il est possible d'y pêcher tranquillement en wading (dans l'eau) l'ombre et les grosses truites à la mouche, au toc ou encore aux leurres. A noter aussi que la Dordogne est un très bon terrain de jeu pour les pêcheurs de brochets et de perches, présents tous deux grâce aux nombreux bras morts du secteur. Il est également possible d'y réaliser de très belles pêches de poissons blancs (ablettes, goujons, gardons, vandoises...) en pêchant au coup ou encore d'être surpris par une grosse carpe en zone calme.

Bref, la Dordogne offrira une multitude de possibilités halieutiques aux pêcheurs qui voudront la découvrir !

Wading et reproduction de la truite ne font pas bon ménage. En 2^{ème} catégorie, la pêche de l'ombre commun ferme le 2^{ème} dimanche de novembre et la reproduction de la truite commence parfois vers le 15 octobre. Durant cette période, marcher en waders dans l'eau, dans de faibles profondeurs et sur du gravier n'est pas très conseillé, ce sont potentiellement des zones de frayères à truite et des œufs y sont peut-être déjà en train d'incuber... Amis pêcheurs sur la Dordogne et sur la Cère, après le 15 octobre, évitez de marcher dans l'eau !

LES COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

LE CÉLÉ

PÊCHER LE CÉLÉ, C'EST PÊCHER
AU CALME LOIN DU STRESS !

Longueur totale de son cours : 104 km

Distance parcourue dans le département du Lot :
75 km dont 17 km en 1^{ère} catégorie

Largeur moyenne dans le département : 20 m

Débit moyen sur une année à Figeac : 8,9 m³ par seconde

Législation / statut : 1^{ère} catégorie piscicole en amont du pont SNCF
de Figeac
2^{ème} catégorie piscicole en aval du pont SNCF
de Figeac
Cours d'eau non domanial

Le Célé est en 1^{ère} catégorie en amont de Figeac (pont SNCF en amont du plan d'eau du Surgiè) puis en 2^{ème} catégorie de Figeac jusqu'à la confluence avec le Lot.

En amont, le Célé possède une pente relativement importante et un habitat piscicole riche et diversifié (blocs rocheux, racinaires, sous berges...), formant ainsi de magnifiques parcours à truites.

La partie aval permet quant à elle de pêcher de fabuleux secteurs de pêche au coup où la densité de goujons, barbeaux, chevesnes et autres vandoises est très satisfaisante.

Quel poisson traquer sur le Célé ?

	1	2
Truite		
Brochet		
Perche		
Barbeau		
Goujon		
Petit cyprinidé		

DENIS NOUZIERES

PECHE
CHASSE
COUTELLERIE
ARMURERIE

...



TOUT POUR LA PECHE !

13 AVENUE DE LA LIBERATION
46130 BRETENOUX
TEL: 05 65 38 46 28

Pêche Chasse 46

OUVERT
DU LUNDI AU SAMEDI
de 9h à 12h et de 14h à 19h

TOUT VOTRE MATÉRIEL DE PÊCHE ET DE CHASSE



ROUTE DE TOULOUSE 46000 CAHORS

pechecasse46@orange.fr

05 65 53 96 62

LES PLANS D'EAU

PLAN D'EAU > 1^{ÈRE} CATÉGORIE

PÊCHE DE LA TRUITE ET PÊCHE AU COUP

AVNAC* (G3)	1,6 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs
COMIAC (H2) LAC DES VERGNES	1,5 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe
DÉGAGNAC (C4)	2,45 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche
FRAYSSINET LE GÉLAT (B5)	1 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche
LASCABANES (C7)	7 ha	Poissons blancs / Carpe
LEYME* (G3)	1 ha	Poissons blancs
LES QUATRES ROUTES (E1)	0,6 ha	Poissons blancs / Carpe
LE VIGAN (D3)	 4 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpes / Tanches
PAVRIGNAC (C3)	 1,5 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpes / Tanches
SAINT BRESSOU (H3) PLAN D'EAU DES SAGNES	1,2 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs
ST GERMAIN DU BEL AIR (D4)	1 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs

* Une réglementation spécifique est appliquée sur certains plans d'eau.
Se renseigner auprès de la commune.

RETENUES HYDRO-ÉLECTRIQUES > 2^{ÈME} CATÉGORIE

SUR LE LOT

BARRAGE DE CAJARC (G6)	  32 ha*	Brochet / Sandre / Perche / Carpe / Poissons blancs NO-KILL Black bass GPS 44,4834 / 1,8445
BARRAGE DE LUZECH (C6)	  100 ha*	Brochet / Sandre / Silure / Carpe / Perche / Poissons blancs GPS 44,4868 / 1,2858

SUR LA CÈRE

BARRAGE DE CANDES À COMIAC (H2)	25 ha	Perche / Sandre / Poissons blancs
BARRAGE DE BRUGALES À LAVAL-DE-CÈRE (G2)	  30 ha*	Sandre / Carpe / Poissons blancs GPS 44,9406 / 1,9291

* cales de mise à l'eau zones embarcations avec coordonnées GPS

RÈGLEMENTATIONS
APPLICABLES AUX PLANS D'EAU
DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

PÊCHE À 2 LIGNES SUR TOUS LES
PLANS D'EAU SAUF SUR LE TOLERME
(4 CANNES) ET 4 CANNES AUTORISÉES
POUR PÊCHER LA CARPE SUR LES PLANS
D'EAU EN PARCOURS CARPE DE NUIT
(GRAMAT, VAYRAC, MONTCUQ...).

PÊCHE AU LANCER/LEURRE/MOUCHE
AUTORISÉE SAUF SUR LES PLANS D'EAU
D'ÉCOUTE S'IL PLEUT, LAUMEL ET
TAURIAC.

PÊCHE EN BARQUE (MOTEUR
ÉLECTRIQUE UNIQUEMENT) AUTORISÉE
SUR LES PLANS D'EAU DE CASSAGNES,
CATUS, TOLERME ET VAYRAC.

POUR LE RESTE, APPLICATION
DE LA RÉGLEMENTATION
GÉNÉRALE DES COURS D'EAU
DE 2^{ÈME} CATÉGORIE.

LES PLANS D'EAU

PLAN D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIEPÊCHE OUVERTE TOUTE L'ANNÉE, APPLICATION DES DATES D'OUVERTURES ET DE FERMETURES GÉNÉRALES DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

GOURDON (D3) ÉTANG DE LAUMEL	 	1,6 ha	Brochet / Perche / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche aux leurres interdite / lâcher de truites tous les 15 jours
GOURDON (D3) ÉTANG D'ÉCOUTE-S'IL-PLEUT		3,3 ha	Brochet / Perche / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche aux leurres interdite
GRAMAT (F3) PLAN D'EAU DE LA PRAIRIE	 	4 ha	Brochet / Perche / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
TAURIAC (F2)		3,5 ha	Brochet / Perche / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche aux leurres interdite
VAYRAC (F1) PLAN D'EAU DE MEZELS	  	11,8 ha	Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche (GPS 44,9375 / 1,6972)
LE TOLERME (H3)	  	35 ha	Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel (GPS 44,8259 / 1,0421) NO-KILL Black bass / Réserve temporaire en rive gauche (du captage d'eau à la frayère aménagée) du 29 janvier au 9 juin inclus
ALVIGNAC MIERS (F3)	  	2,5 ha	Black-Bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche Règlementation 2^{ème} catégorie sauf : NO-KILL Black bass, pêche au vif interdite toute l'année, pêche aux leurres interdite jusqu'au 15 juin inclus
CAILLAC (D6)			Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche
LACAPELLE MARIVAL (C3)		3,1 ha	Brochet / Perche / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
TOUTE PÊCHE INTERDITE DU 29 JANVIER AU 9 MARS 2018 INCLUS			
MONTCUQ (B7) PLAN D'EAU DE SAINT-SERNIN	 	4,3 ha	Brochet / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
CATUS (C5)		6,5 ha	Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche interdite du mercredi au vendredi inclus, les semaines 13/17/22 (lâcher de truites)
LAMOTHE FÉNELON (D3)		1,3 ha	Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
CAZALS (C4)		2,7 ha	Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
GUIRANDE (I5)	 	13,5 ha	Brochet / Perche / Sandre / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche // Réserve temporaire à l'amont du lac : pêche des carnassiers au vif et au leurre, interdite du 29 janvier au 8 juin inclus / NO KILL Black Bass
FIGEAC (H5) LE SURGIÉ		7 ha	Perche / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / lâcher de truites tous les 15 jours
CASSAGNES (B5)	  	4 ha	Brochet / Perche / Sandre / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche Règlementation 2^{ème} catégorie sauf : pêche au vif interdite (leurre uniquement) et NO KILL carnassiers (black-bass, brochet, sandre, perche) : toute capture doit être remise à l'eau.
PLANS D'EAU AVEC CARTE SPÉCIFIQUE			
ASSIER (G4)	 	2 ha	Brochet / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel / AAPPMA
LABASTIDE-MURAT (E4)		0,8 ha	Perche / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel / Mairie
BANNAC (G7) LAC DU MOULIN		15 ha	Brochet / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel / AAPPMA Villefranche de Rouergue
MONTFAUCON (E4)		0,5 ha	Poissons blancs / Tanche / Truite arc en ciel / Mairie

LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Lot ainsi que les 29 AAPPMA ont pour missions principales :

LA GESTION ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- Réalisation d'inventaires piscicoles par pêches électriques pour élaborer un programme de suivi des populations et améliorer les connaissances.
- Accomplissement d'opérations de sauvetages piscicoles par pêche électrique (avant travaux, lors de rupture d'écoulements, avant vidanges...).
- Mise en place d'études scientifiques sur l'écosystème aquatique et le peuplement piscicole (étude sur les carnassiers du Lot, étude des souches autochtones de truites fario, suivi thermique des lacs et des cours d'eau...).
- Réalisation de déversements piscicoles raisonnés et adaptés au milieu.
- Exploitation d'une pisciculture de truites à Linac.
- Mener des actions qui visent à augmenter la fonctionnalité écologique des rivières (restauration de bras morts, amélioration de la continuité écologique...).
- Réaliser des aménagements piscicoles et halieutiques afin de restaurer les cours d'eau ayant subi de lourdes dégradations.



LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION



LA GESTION ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

- Organisation de séances d'initiation à la pêche en partenariat avec des centres de loisirs, campings, offices de tourisme, scolaires...
- Réaliser des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques.
- Participation à des salons et à des journées thématiques (fête de la pêche, journées mondiales des zones humides, fête du nautisme...).
- Organisation d'événementiels (concours de pêche, démonstration de pêche, forum...).
- Concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département. Création de parcours spécifiques, cales de mise à l'eau, labellisation de gîtes, développement de supports de communication, partenariat avec l'Agence de Développement Touristique...

LA POLICE DE LA PÊCHE ET LA SURVEILLANCE DU MILIEU AQUATIQUE

- Réaliser des actions de contrôle de pêcheurs.
- Former, informer et coordonner les 27 gardes-pêche particuliers du département.
- Travailler en partenariat avec la brigade du Lot de l'ONCFS pour une veille efficace contre le braconnage.
- 4000 pêcheurs contrôlés chaque année.
- Acquérir et gérer les droits de pêche sur les eaux closes et les eaux libres, exploités dans l'intérêt des membres des associations adhérentes (démarche auprès des propriétaires riverains pour obtenir le droit de pêche...).



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE MORPHOGÉNÉTIQUE DE LA TRUITE FARIO (2010-2017)



Dordogne



Cère



Orgues



Négrevail

Dordogne, Cère et affluents



Escaumels

> 70% DE TRUITES SONT DE TYPE SAUVAGES

ÉTUDE des populations de Truite commune (*Salmo trutta* L.) du département du Lot



Borrèze

Borrèze, Céou et affluents



Céou



Lourajou

Ouyse amont, Drauzou et affluents du Lot aval



Vers



Vert



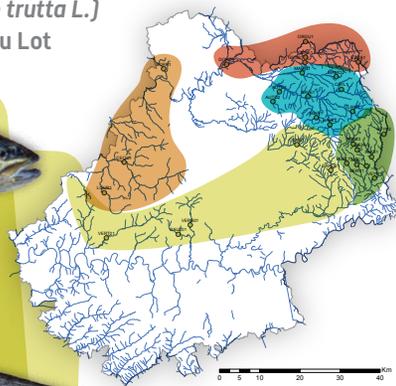
Ouyse



Rauze

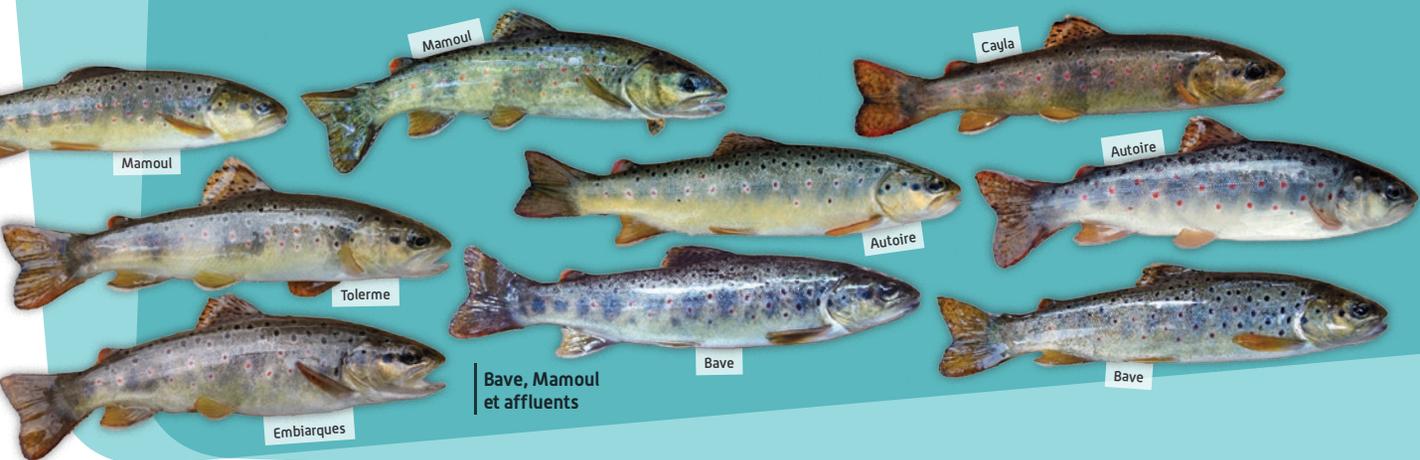


Drauzou



0 10 20 30 40 Km
 Source : M. BISSON
 D'après données INRAE - IGN
 ADAS de CHERBOURG

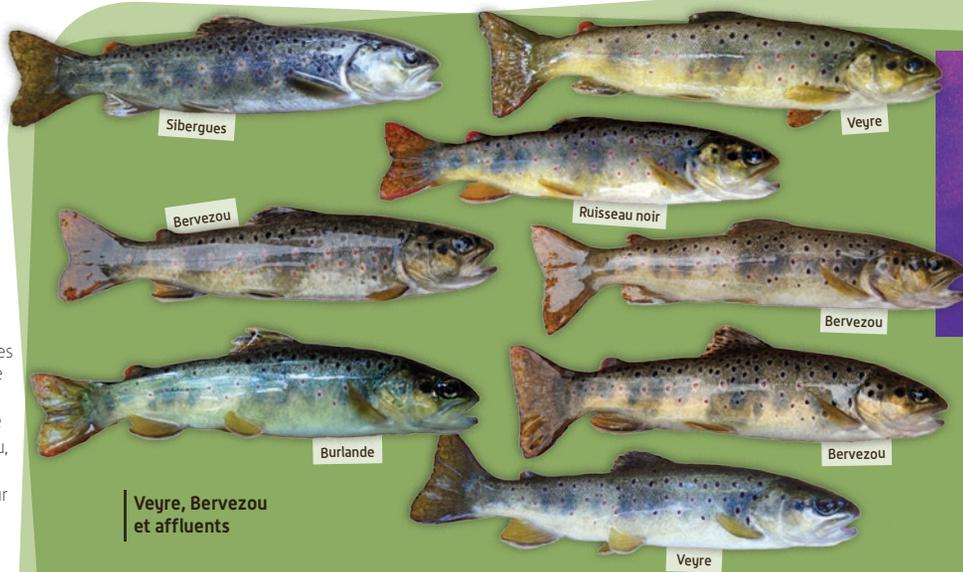
LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION



La carte ci-contre localise les 5 lignées génétiques basées sur les échantillons étudiés au niveau de 6 marqueurs. Elle pourrait évoluer en fonction des résultats d'analyses complémentaires ou d'une augmentation du nombre de marqueurs. Les photographies illustrent la diversité des robes et affichent une « robe moyenne » par point de prélèvement. Les caractères principaux différenciant ces truites sont **le nombre de points rouges, le nombre de points noirs, les franges blanches et noires aux nageoires, la tache operculaire et la couleur des flancs.**

Certaines truites se ressemblent, d'autres ont des particularités bien visibles :

- nombreux points noirs mais points rouges rares ou absents sur la Cère et la Dordogne
 - zébrures très fréquentes sur certains affluents du Célé, de la Bave et de la Cère
 - faible ponctuation globale sur Lourajou, Ouyse, Drauzou et Borrèze
 - franges blanches et noires absentes sur Céou et Autoire amont
- ... et de nombreuses autres différences à découvrir...



PÔLE DÉPARTEMENTAL DES INITIATIONS PÊCHE NATURE

La Fédération de pêche du Lot a pour missions statutaires la promotion et le développement du loisir pêche ainsi que la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement sur les milieux aquatiques. Notre animateur est titulaire du BP JEPS « pêche de Loisir ».

Nous déployons une multitude d'actions en faveur du développement du loisir pêche et des milieux aquatiques :

INTERVENTIONS THÉMATIQUES D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

(DÉCOUVERTE DES MILIEUX AQUATIQUES, ÉCOSYSTÈMES, IDENTIFICATION DES ESPÈCES DE POISSONS, PERTURBATION DES MILIEUX AQUATIQUES...).

RÉALISATION D'ATELIERS PÊCHE LES MERCREDIS OU LES SAMEDIS SUR INSCRIPTIONS LIBRES.

RÉALISATION DE STAGES PÊCHE DE 2 JOURS (CARNASSIERS, TRUITES, POISSONS BLANCS...).

PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC (FORUM DES SPORTS, FÊTE DE LA PÊCHE...) ET PARTICIPATION À DES RENCONTRES SPORTIVES (RENCONTRE INTER-COLLÈGES...)

MISE EN PLACE DE STANDS LORS DE JOURNÉES THÉMATIQUES, SALONS, FORUMS, FÊTES ASSOCIATIVES....



NOUVEAUTÉ

Pour accueillir les stagiaires des Ateliers Pêche Nature à la Fédération de pêche, les animateurs ont fait appel à un « graffeur » pour donner une nouvelle dimension au local pédagogique. C'est avec un style plutôt « street fishing » que différentes thématiques sont abordées : carnassier, truite, carpe...

À noter également que certaines animations réalisées en partenariat avec des offices de tourisme sont certifiées « esprit Lot ».

Esprit Lot est un label développé par l'agence de développement touristique du Lot qui certifie une grande qualité : le partage humain avant tout avec des équipes formées et attentives



À QUI S'ADRESSENT LES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION ?

TOUT PUBLIC DE 7 À 77 ANS

SCOLAIRES (ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES...)

CENTRES DE LOISIRS

CENTRES SOCIAUX

CAMPINGS

OFFICES DE TOURISME

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PAYS, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, MAIRIES ...)

ASSOCIATIONS

COMITÉS D'ENTREPRISES...

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU RÉSERVER UNE ANIMATION

FÉDÉRATION DU LOT POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
133 QUAI ALBERT CAPPUS / 46000 CAHORS

05 65 35 50 22

info@pechelot.com

animpeche46@orange.fr

www.pechelot.com





LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Toutes les AAPPMA peuvent mettre en place un APN qui a pour but de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Il existe 7 APN dans le Lot, n'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations.

APN DE GOURDON

<http://gourdonaappma.jimdo.com/>

Serge CZAÏKA / 05 65 41 28 95

Animateur : Daniel JARRY

06 11 66 53 73 / 05 65 41 69 38
jarrydmlv@aol.com

- Enfants / Adolescents / Adultes.
- Toutes techniques.
- Samedi matin de 9h30 à 12h.

APN VERS, SAINT-GÉRY ET CABRERETS

Guy MOLESIN / 06 40 18 11 47
molesin.guy@orange.fr

Animateurs :

Victor PERER

06 66 23 04 73

Jean-Louis COMBADAZOU

06 42 34 40 30

- Enfants / Adolescents / Adultes.
- Dimanche matin sur inscription.

APN DE BRETENOUX

Claude GUIGNARD

05 65 10 81 07 / 06 33 78 70 40
Guignard.claude46@orange.fr

Animateur diplômé d'Etat :

Laurent MATÉOS

06 85 05 43 90

pescofish.dordogne@gmail.com

- Enfants / Adolescents.
- Toutes techniques.

APN DE FIGEAC

Michel GLAUDE

06 07 19 00 21 / 05 65 34 30 50
aappma.figeac@orange.fr

Animateurs diplômés d'Etat :

Sébastien DALOS

Michel WILLAIME

- Enfants / Adolescents / Adultes.
- Toutes techniques.
- Le mercredi de 14h à 17h après l'ouverture de la truite jusqu'au dernier mercredi de juin. L'été, les mardis de 9h à 12h les 3 derniers mardis de juillet et les 3 premiers mardis d'août.

APN DE PRAYSSAC

Jean MEINADIER / 06 74 25 28 07
jean.meinadier123@orange.fr

Animateur : Antonio ILLAN

06 11 70 88 89

- Enfants / Adolescents.
- Pêche au coup, fréquence.
- Fréquence régulière en saison estivale.

APN DE SOUILLAC

Luc MATOSEVIC

06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com

Animateur diplômé d'Etat : Luc Matosevic

Public : Enfants / Adolescents.

- Toutes techniques.
- 2 sessions (automne & printemps) les mercredis après-midi.

APN DE GRAMAT

Claude COMMON / 06 88 79 30 56
Claude.common.gramat@orange.fr

Animateurs :

Claude COMMON

Christian ROUDAYRE

Bernard CHAZAL

Nicolas DELDOU

- Enfants / Adolescents / Adultes
- Toutes techniques
- Samedi matin de 9h30 à 12h à raison d'un samedi sur 3.



FOCUS... QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DANS LE LOT EN 2018 ?

2 NOUVEAUX PARCOURS NO KILL

NO KILL BLACK BASS
SUR LE PLAN D'EAU
DE GUIRANDE



NO KILL TRUITE EN
PARCOURS MOUCHE
(1800M) SUR LE VEYRE
VERS LINAC AU MOULIN
DE LACAPELLE



NOUVEAU QUOTA SALMONIDÉS

TRUITE FARIO



TRUITE ARC-EN-CIEL



SAUMON DE FONTAINE

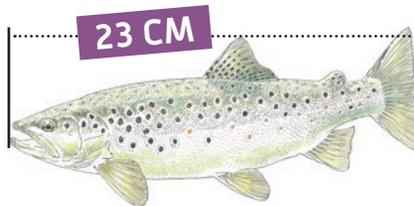


OMBRE COMMUN



5 SALMONIDÉS PAR JOUR ET PAR PÊCHEUR SUR TOUT LE DÉPARTEMENT DU LOT !

NOUVELLE TAILLE LEGALE DE CAPTURE DE LA TRUITE FARIO SUR TOUT LE CÉLÉ (1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} CATÉGORIES)



2 NOUVELLES EDITIONS DE PLAQUETTES D'INFORMATIONS SUR LES ÉTUDES TRUITES ET CARNASSIERS

Afin d'informer le grand public des études/actions que mène la Fédération, 2 nouvelles plaquettes ont été éditées, « *Étude de la communauté des top-prédateurs du Lot* » et « *Étude des populations de Truite commune du département du Lot* ».

Vous pouvez vous procurer gratuitement ces plaquettes soit en venant directement à la Fédération, soit en nous demandant un envoi (email ou postal) en précisant bien votre adresse. Vous trouverez nos coordonnées au dos de ce guide.



LES GUIDES DE PÊCHE



Initiation, perfectionnement, accompagnement découverte... pour enfants, ados & adultes !

**MICKAEL ANDRIEU**

Pêche de la truite sur la Dordogne et ses affluents.
Pêche de carnassiers en lac de barrage.

06 80 90 86 62
pechenews46@gmail.com
www.guide-pêche-46.com

**ADRIEN SAUVESTRE**

Pêche à la mouche et aux leurres dans la vallée de la Dordogne. Truites/Ombres/Carnassiers.
Descente de la Dordogne en bateau

adrien.sauvestre@wanadoo.fr
www.imsofly.com

**BRUNO LACOUT**

Truite aux appâts naturels et carnassiers en bateau secteur Figeac et lacs.

05 65 50 14 93 / 06 84 62 91 06
poissondu46@live.fr
www.lacout-guidepechelot.com

**LAURENT MATÉOS**

Pêche à la mouche, pêche sportive des carnassiers, rivière Dordogne et lacs.

06 85 05 43 90
pescofish.dordogne@gmail.com
www.pescofish.com

**LUC MATOSEVIC**

Descente de la rivière dans la Vallée de la Dordogne. Pêche de la truite et du carnassier dans un cadre magnifique. Formule hébergement en gîte de pêche avec guidage.

06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com

**BRUNO MERCIER**

Pêche de la truite et pêche des carnassiers sur le Lot. Pêche du silure dans le 82.

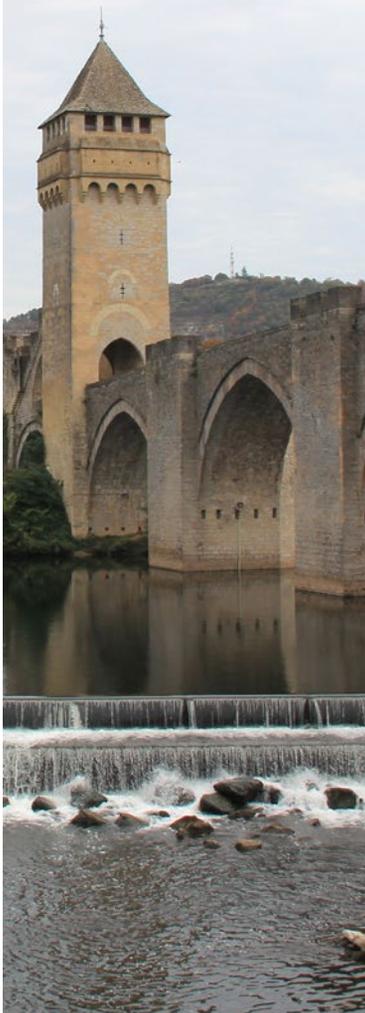
06 24 88 20 32
contact@guidepechemercier.com
www.guidepechemercier.com

**SYLVAIN GARZA**

Pêche des carnassiers en bateau, spécialiste de la rivière Lot. Perfectionnement : Techniques modernes, stratégie, gestuelle, formation écho-sondeurs. Découverte : Profitez des meilleurs parcours du département, dépaysement et convivialité.

06 32 28 53 75
sylvain.garza@gmail.com
Facebook Sylvain Garza

PÊCHEZ VOS RÊVES,
PÊCHEZ LOT!



LA
CHARTREUSE

Hôtel - Restaurant



*Terrasse Ombragée
en Bordure de Lot*

CITOTEL
Découvrir un autre style de

HOTEL

LA CHARTREUSE
*Hôtel
Restaurant
Traiteur*

Logis



*Chambres Rénovées
Et Climatisées*



St. Georges - 46000 CAHORS

Tél: 05.65.35.17.37 / Fax: 05.65.22.30.03

contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com

Restaurant Au Fil des Douceurs

32 avenue André Breton - 46000 CAHORS

Tél. 05 65 22 13 04

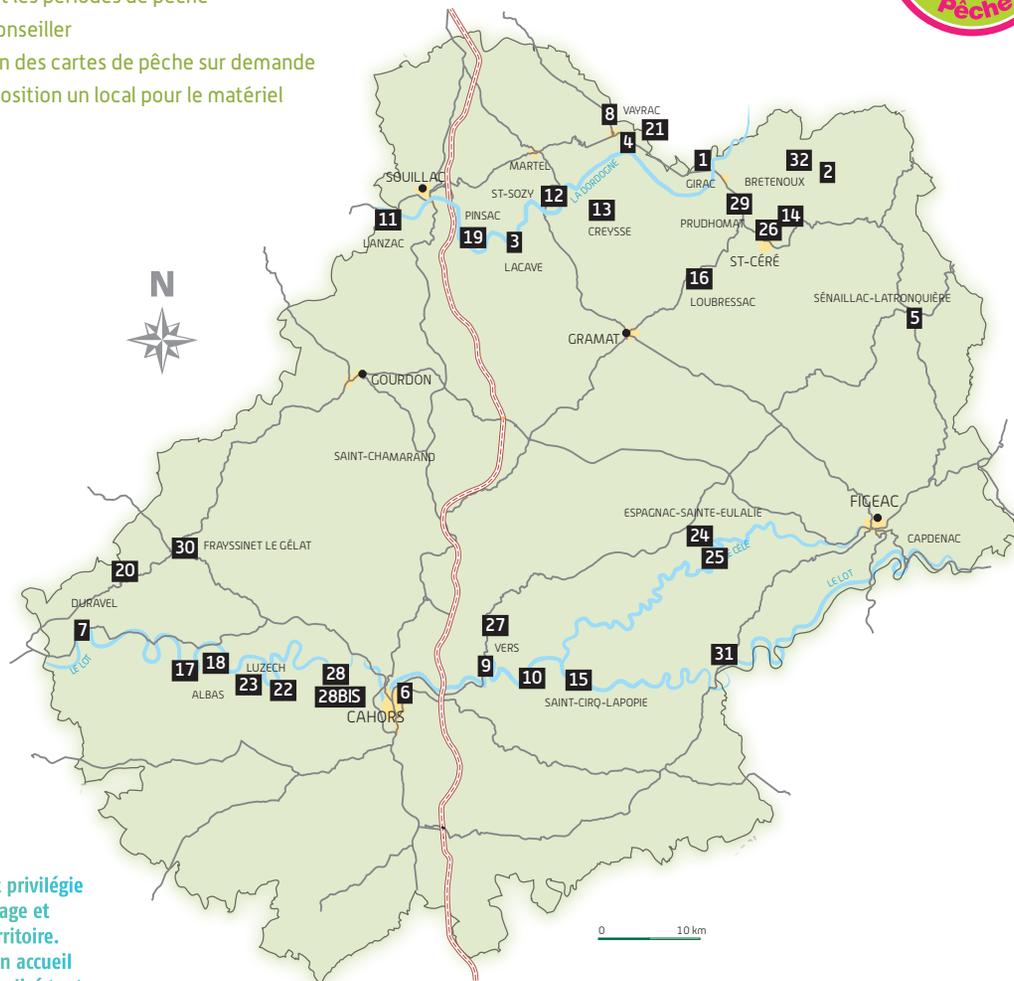


LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

Le Lot vous propose de séjourner dans des hébergements adaptés à votre passion !

Ces derniers s'engagent à :

- > Être à moins de 0,5 km d'un lieu de pêche
- > Être ouvert pendant les périodes de pêche
- > Vous informer et conseiller
- > Mettre à disposition des cartes de pêche sur demande
- > Mettre à votre disposition un local pour le matériel



La marque Esprit Lot privilégie la rencontre, le partage et l'attachement au territoire. C'est l'assurance d'un accueil privilégié et personnalisé tout au long de votre séjour.

Retrouvez la liste des hébergements sur www.tourisme-lot.com

LES HÉBERGEMENTS PÊCHE



1 LES CHALETS SUR LA DORDOGNE*** CAMPING

Girac (46130) - Pont de Puybrun
Tél. 05 65 10 93 33
contact@camping-chalet-sur-dordogne.com
www.camping-chalet-sur-dordogne.com



2 LE LAC*** CAMPING

LAVAL DE CÈRE (46130) - Le Lac
05 65 33 86 50 / 06 79 47 44 46
info.campingdulac@gmail.com
www.camping-du-lac-lot-dordogne.fr



3 LA RIVIÈRE *** CAMPING

Lacave (46200) - Le Bougayrou
Tél. 05 65 37 02 04
contact@campinglariviere.com
www.campinglariviere.com



4 LES GRANGES*** CAMPING

Vayrac (46110) - Lieu dit Les Granges
Tél. 05 65 32 46 58
info@les-granges.com
www.les-granges.com

5 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND FIGEAC
2 GÎTES | MEUBLÉ DE TOURISME

Sénaillac Latronquière (46210) - Lac du Tolerme
Tél. 05 65 11 61 97 / 06 43 72 70 69
gitesdutolorme@grandfigeac.fr /// www.letolorme.fr/hebergements/gites/html



COUP DE  DE LA FÉDÉ !
LOCATION DE BARQUES,
FLOAT-TUBES & KITS DE PÊCHE !



6 LA CHARTREUSE*** HÔTELS

Cahors (46000) - Saint Georges
Tél. 05 65 35 17 37
contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com



LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

**7 JÉRÔME WITTEVEEN 2 GÎTES MEUBLÉ DE TOURISME**

Duravel (46700) - Château Grimard
Tél. 06 08 42 20 48
grimard@wanadoo.fr
www.grimard-vacances.com

**8 LES CHALETS MIRANDOLS**
PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS**

Vayrac (46110) - Vormes
Tél. 05 65 32 57 12
bungalows-mirandol@wanadoo.fr / www.mirandol-dordogne.com

**9 LA CHÊNERAIE**** VILLAGE DE VACANCES**

SAINT-GÉRY - VERS (46090) - Le Cuzouls
Tél. 05 65 31 40 29 / 06 26 03 79 10
cheneraie@gmail.com
www.cheneraie.com

**10 LE MAS DE SABOTH**** VILLAGES DE VACANCES**

SAINT-GÉRY - VERS (46090) - Le mas de Saboth
Tél. 05 65 31 41 74
www.masdesaboth.com
contact@masdesaboth.com

**11 LUC MATOSEVIC 3 GÎTES HÉBERGEMENT LOCATIF**

Lanzac (46200) - Le bourg
Tél. 06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com

**12 VILLAGE DE VACANCES DU PORT
PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS**

Saint-Sozy (46200) - Le Port
Tél. 05 65 32 29 55
infos@village-du-port.com / www.village-du-port.com





13 CAMPING DU PORT*** CAMPING



Creyse (46600) - Le Port
Tél. 05 65 32 20 82 / 05 65 41 05 62
contact@campingduport.com / www.campingduport.com



14 GÎTE LA GRANGETTE MEUBLÉ



M. et Mme Jauzac
Cornac (46310) - Le Bourg
Tél. 05 65 50 24 86 / 06 27 82 03 39
catherine.feix@wanadoo.fr



15 LA PLAGE**** CAMPING

Saint-Cirq Lapopie (46330) - La Plage
Tél. 05 65 30 29 51 / camping-laplage@wanadoo.fr
www.campingplage.com

16 CAMPING LA GARRIGUE*** CAMPING

Loubressac (46130) - Croix de Balme
Tél. 05 65 38 34 88 / infos@camping-lagarrigue.com
www.camping-lagarrigue.com

17 MEUBLÉ LA PAILLADÉ

MEUBLÉ DE TOURISME

André PEZET - ALBAS (46140) - Paillade
Tél. 05 65 24 54 97 ou 06 71 73 24 48
pezet.andre@orange.fr

18 ALAIN CREUNIER MEUBLÉ DE TOURISME

Albas (46140) - Combe du Moulin
Tél. 05 65 20 18 54 / atelier.creunier@orange.fr

19 CAMPING LA VERTE RIVE**** CAMPING

Pinsac (46200)
Tél. 05 65 37 85 96 / camping-laverterive@orange.fr
www.camping-laverterive.com

20 CAMPING LE CARBET*** CAMPING

Cassagnes (46700) - D 673
Tél. 05 65 36 61 79 / 06 12 61 83 07
campingcarbet@wanadoo.fr
www.camping-carbet.fr

21 DANIEL VALETTE

GÎTES | CHAMBRE D'HÔTES

Vayrac (46110) - Les Granges
Tél. 05 65 32 52 61 / 06 15 65 47 72
dan-dan@wanadoo.fr
http://le.negadou.free.fr

22 GÉRARD ALAZARD MEUBLÉ DE TOURISME

Luzech (46140) - La Bergerie
Tél. 05 65 20 10 76 / 06 72 99 39 19
galazard@wanadoo.fr

23 BERNARD PIASER MEUBLÉ DE TOURISME

Luzech (46140) - Saint-Marc
Tél. 06 37 75 85 52 / bernard.piaser@gmail.com

24 LES ANONS DU CÉLÉ CHAMBRE D'HÔTES

Espagnac-Sainte Eulalie (46320)
Tél. 05 65 50 26 57 / lesanonsducele@free.fr
http://lesanonsducele.free.fr

25 GÎTE COMMUNAL

2 GÎTES | MEUBLÉ DE TOURISME

ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE (46320)
Tél. 05 65 11 42 66 / 05 65 40 09 17
giteespagnac@orange.fr
mairie.espagnac@wanadoo.fr
www.espagnac-ste-eulalie.fr

26 JEAN-MARC VAURS MEUBLÉ DE TOURISME

Saint-Céré (46400) - Trézagou
Tél. 06 08 15 69 78 / jeanmarc.vauris@sfr.fr
http://gite-saintcere-dordogne.jimdo.com

27 HÔTEL LA TRUITE DORÉE*** HÔTEL

Saint-Géry - Vers (46330) - Le Bourg
Tél. 05 65 31 41 51 / latruitedoree@wanadoo.fr
www.latruitedoree.fr

28 M. ET MME FAYDI MEUBLÉ DE TOURISME

Douelle (46140)
610 impasse combe de la Chaix
Tél. 05 65 35 74 38 / 06 85 06 33 00
philippe.faydi@orange.fr

28 bis M. ET MME FAYDI MEUBLÉ DE TOURISME

Douelle (46140) / La Prade - 1117 rue des Tonneliers
Tél. 05 65 35 74 38 / 06 85 06 33 00
philippe.faydi@orange.fr

29 SYLVIE CLAVEL

2 GÎTES | MEUBLÉ DE TOURISME

Prudhomat (46130) - Ile des escouanes
Tél. 06 14 23 21 66 / 05 65 33 69 73
domaine_des_escouanes@yahoo.fr
www.gitesdelile.com

30 AU DOMAINE DU BRU HÉBERGEMENT LOCATIF

Frayssinet le Gélat (46250) - Le Bru
Tél. 06 86 26 18 21 / contact@domainedubru.com
www.domainedubru.com

31 CAMPING LE TERRIOL** CAMPING

CAJARC (46160) / Rue du Cuzoul
Tél. 05 65 40 72 74 / contact@campingleterriol.fr
www.campingleterriol.fr

32 GÎTE LA MAISON DU PORT

MEUBLÉ DE TOURISME

GAGNAC-SUR-CÈRE (46130) / Port de Gagnac
Tél. 05 65 38 55 08 / 05 65 39 73 39
06 49 47 97 17 / carrelage-marroufin@orange.fr
sciduport.46@gmail.com

LES CONTACTS UTILES

LOCATIONS ET LIVRAISONS DE BARQUES SUR SITES DE PÊCHE

« À L'EAU BARQUES »

M. Gilles Liegard - Lamouroux
46150 Lherm
Tél. 05 65 36 22 48 - 06 87 14 65 60
gilles.liegard@wanadoo.fr
Pour tout détenteur d'une carte de pêche, remise de 10% + moteur électrique en plus du thermique sans supplément.

ANTINÉA BASE NAUTIQUE

Le Payras - 46140 DOUELLE
Tél. 05 65 21 11 78 - 06 67 27 83 04
mortimer.blanchard@gmail.com
www.base-nautique-lot.com
Ouvert du 01/04 au 31/10

CAÏX BASE NAUTIQUE

Canoë-kayak Gabarres - 46140 LUZECH
M. Alves / Tél. 05 65 21 07 86 / 06 78 84 90 89
caixbasenautique@orange.fr
www.caixbasenautique.fr/

LE LOT CANOË-KAYAK

Base nautique « Floiras »
Le Lot Canoë-Kayak
Camping Base nautique « Floiras »
Clau de Floiras - 46140 Anglars Juillac
Ouvert du 1^{er} avril 2014 au 15 octobre 2014
Location uniquement
M. Hannes Erik - Tél. 05 65 36 27 39
info@campingfloiras.com

« LOT NAVIGATION »

Location de gabarots
M. Garez - Port Fluvial de Bouziès
46330 BOUZIES
www.lot-navigation.com
05 65 31 72 25
contact@lot-navigation.com

HERVÉ FABBRO

Location de barques
Domaine des Gravalous - Le Bourg
46220 Pescadoires
Tél. 05 65 22 40 46 - 06 10 39 37 69
gravalous@wanadoo.fr
www.domainedesgravalous.fr

SYLVAIN GARZA

Astran - 46330 Cénevières
Tél. 06 32 28 53 75
sylvain.garza@gmail.com
Location dans tout le département, journée, semaine week end. Barques, moteur électrique, repose canne et équipement sécurité. Location matériel de pêche, cannes, moulinets et montages.

PISCICULTURES ET PARCOURS PÊCHE PRIVÉS



GOUFFRE DU BLAGOUR
46200 Lachapelle Auzac
Tél. 05 65 37 83 93
info@gouffredublagour.com
www.gouffredublagour.com



MOULIN DE GUIRAL
46700 St-Martin-le-Redon
Tél. 05 65 36 53 26
06 79 84 89 34
contact@moulindeguiral.fr
www.lemoulindeguiral.fr

PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGS ET FILETS

ADAPAEF

Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engs et aux Filets
Le bourg - 46140 Anglars Juillac
M. Basset - 06 67 22 43 63

CLUBS ET COMITÉ SPORTIF

CLUB DES MOUCHEURS D'OLT

Contact : Alain Lopez / Tél. 06 83 66 29 38

CLUB DE PÊCHE À LA MOUCHE

« La mouche d'Orlinda »
Contact : Denis Nouzières / Tél. 05 65 38 46 28
13, avenue de la Libération
46130 Bretenoux

COMITÉ SPORTIF DÉPARTEMENTAL DU LOT

Président : David Bousquet
Tél. 06 81 01 51 16

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

SERVICE DÉPARTEMENTAL

Le Bourg - 46090 St Pierre-Lafeuille
Tél. 05 65 31 73 80 / sd46@onema.fr

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

SERVICE DÉPARTEMENTAL

Route de Gramat - 46240 Labastide Murat
Tél. 05 65 24 53 90 / sd46@oncfs.gouv.fr



MAS-MAURY BARQUES
"Vieilles traditions"
— Depuis 1862 —




Jacques Mas-Maury
EBÉNISTE / ARTISAN
46220 Pescadoires
05 65 22 44 58 / 06 75 94 31 77
mas-mauryjacques@orange.fr
www.mbarques.com

PÔLE DEPARTEMENTAL D'INITIATIVES PÊCHE NATURE DU LOT

STAGE DE PÊCHE DE 2 JOURS DURANT LES VACANCES DE PRINTEMPS, D'ÉTÉ ET D'AUTOMNE (fruites, leures, bateaux...)
MERCREDIS DE LA PÊCHE (printemps et automne)
INITIATION PÊCHE AU COUP ET PÊCHE AU FEEDER

Renseignements et réservations:
05 65 35 50 22
animpeche46@orange.fr
info@pechelot.com/animations



E.N.A.M.

École de Navigation Atlantique Méditerranée

PERMIS BATEAUX

COTIER, EAUX INTÉRIEURES, CRR, HAUTURIER

AGENCE DE CAHORS ET MONTAUBAN

TÉL. 06 27 49 49 73



www.enam.fr

Parc d'activités de Cahors sud et Port canal à Montauban

ENAM agrément 031016 / RCS 523118933 Toulouse / SIRET 52311893300010 / NAF 8553Z



**Stéphane
CABANES**

**Elena
TEYCHENNE**

Cabinet CABANES - TEYCHENNE

**Solutions, Conseils, Services ...
Proximité ...
... Depuis plus de 50 ans !**

**PROFESSIONNELS
ET ENTREPRISES**

Votre responsabilité,
votre outil de travail,
vos biens professionnels,
votre activité, vous-même,
vos salariés

PATRIMONIAUX

Vos placements, votre
protection - prévoyance, votre
retraite, approche patrimoniale

PARTICULIERS

Auto, habitation, santé,
prévoyance,
accidents de la vie

ALBI

7 avenue Gambetta 81000 ALBI
05 63 38 88 38

LAVAUUR

16 quai Tour des Rondes 81500 LAVAUUR
05 63 58 10 06

ARTHES

5 place Augustin Malroux 81160 ARTHES
05 63 55 14 70

GAILLAC

35 rue Jean Jaurès 81600 GAILLAC
05 63 57 27 34

RABASTENS PROMENADE

6 promenade du Pré Vert 81800 RABASTENS
05 63 33 73 54

SAINT SULPICE

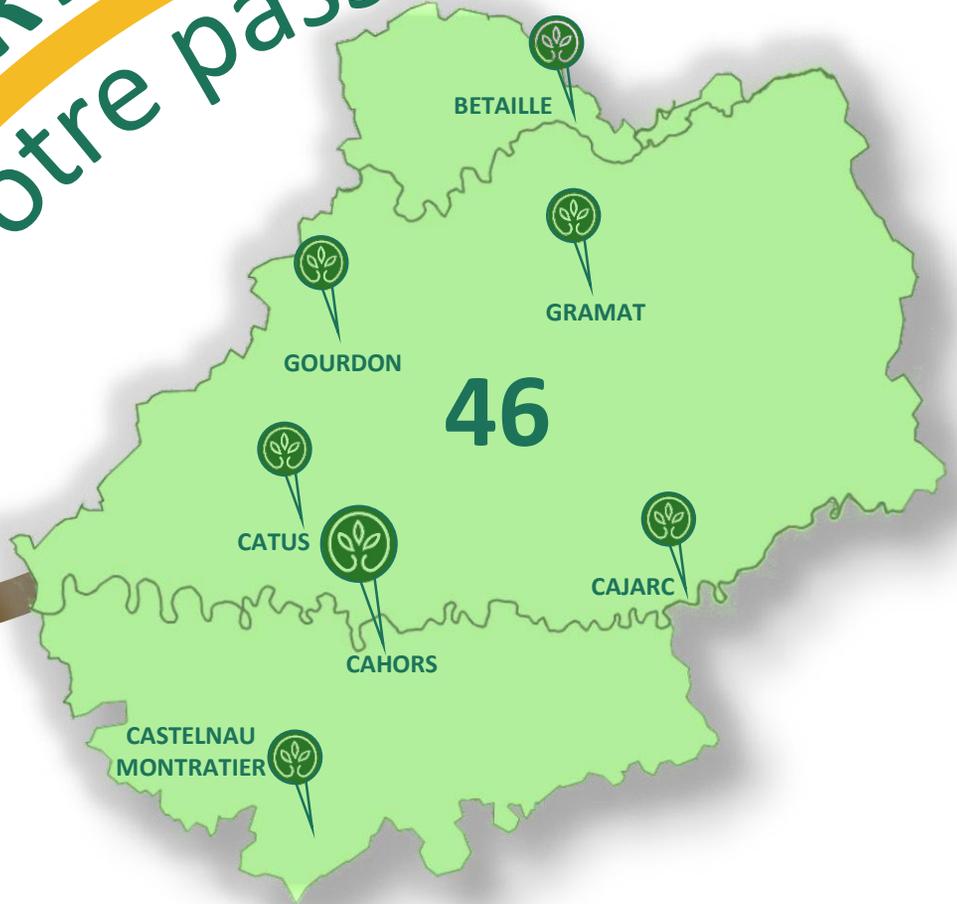
20 bis avenue Rhin et Danube 81370 SAINT SULPICE
05 63 42 00 29



ENTREPRENEURS D'ASSURANCES



GAMM VERT partenaire de votre passion





FÉDÉRATION DU LOT POUR LA PÊCHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

133 QUAI ALBERT CAPPUS - 46000 CAHORS

Tél. 05 65 35 50 22 - Fax 05 65 23 92 48

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 



info@pechelot.com

www.pechelot.com